

PREMIO : excellence

**De la Terreur de l'An II à la *War on Terror* :
pour une histoire conceptuelle du
"terrorisme"**

Corentin Sire



Hiver 2021

Hors-Série No. 6

**De la Terreur de l'An II à la *War on Terror* :
pour une histoire conceptuelle du "terrorisme"**

Corentin Sire

**Université de Montréal, école de criminologie
Université de Caen-Normandie, HisTeMé (EA 7455)**

PREMIO : excellence

Collection Hors-Série No. 6

Comité éditorial pour ce numéro :

Simona Bealcovschi (UdeM)
Lynda DeMatteo (Columbia)
Setrag Manoukian (McGill)
Laurence McFalls (UdeM)

PREMIO : excellence est une collection hors-série réservée aux étudiants de tous les niveaux. Chaque numéro est dédié à un seul auteur dont la soumission a été jugée et acceptée par un comité d'évaluation.

© Université de Montréal. Département d'anthropologie

éditions@anthro, Montréal, 2021

<https://anthropo.umontreal.ca/departement/editionsanthro/>

ISBN : 978-2-9818195-8-1

Couverture : Anonyme, La guillotine à Paris, 1795, Estampe, 29,5 x 39,5 cm, Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, RESERVE FOL-QB-201 (126) © BnF



De la Terreur de l'An II à la *War on Terror* : Une histoire du concept de terrorisme

Corentin Sire¹

Les attentats du 11 septembre 2001 ont ouvert une nouvelle page dans la longue histoire du terrorisme : celle de ce que certains ont appelé « *nouveau terrorisme* » (Jenkins 2006), considéré inédit de par son caractère global, les moyens dont il dispose et sa létalité. Symétriquement, la réponse antiterroriste s'est elle-aussi avérée exceptionnelle, notamment au vu des moyens déployés dans la *war on terror*, la durée et l'étendue de celle-ci, ainsi que ses conséquences toujours très actuelles. Devant la gravité du moment, un certain consensus international s'est donné à voir : le terrorisme était compris comme l'un des principaux fléaux du début du XXI^e siècle, et il s'imposait par conséquent à l'Organisation des Nations Unies (ONU) de se doter des outils nécessaires pour pouvoir coordonner une réponse réellement internationale. Dans le même temps, le champ académique des *terrorism studies* a connu un essor sans précédent, devenant rapidement saturé de publications de qualité variable et investissant toutes les problématiques possibles et imaginables sur le sujet (Ditrych 2014 : 112-19; Ranstorp 2009). En bref, l'objet « terrorisme » est devenu un incontournable.

Paradoxalement, un problème fondamental demeure : la définition du « terrorisme ». Après presque un demi-siècle de discussions, l'ONU n'est en effet jamais parvenue à s'entendre entièrement sur une

¹ Ce travail a été présenté sous une forme préliminaire lors d'une conférence au Département d'Anthropologie de l'Université de Montréal en novembre 2019, dans le cadre de l'obtention de la Bourse Mariella-Pandolfi. Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance envers Mariella Pandolfi, Guy Lanoue et l'ensemble du Département pour le soutien, l'accueil et les réflexions enrichissantes autour de mon objet d'étude.

Cette recherche a bénéficié du soutien financier du Fonds de Recherche du Québec – Société et Culture (292660), ainsi que de l'Université de Caen-Normandie.

définition universelle de la notion (Schmid 2011 : 50-60) tandis qu'il est de mise, dans le domaine des *terrorism studies*, de reconnaître l'impossibilité de définir de façon vraiment satisfaisante et rigoureuse le concept (Schmid et Easson 2011). En somme, alors que tout le monde semble s'entendre sur la nécessité d'étudier et de combattre le terrorisme, l'objet même de ce consensus reste insaisissable. Et bien qu'il puisse être tentant, devant les abus fréquents dont la notion fait l'objet, d'en conclure à sa nature profondément subjective pour ensuite déclarer que « Les terroristes des uns sont les combattants de la liberté des autres », cette posture tend à être considérée par beaucoup comme tout à fait intenable – pour ne pas dire inacceptable (Ganor 2002). Car si le « terrorisme » dépend du point de vue de chacun, alors au nom de quoi tout antiterrorisme pourrait-il se justifier (autrement que comme forme de lutte politique), et sur quoi pourraient se baser les approches très positivistes qui dominent largement dans le domaine des *terrorism studies* (Spencer 2010 : 68) ? Pourtant, étant donné le caractère incontournable et impérieux de la notion de terrorisme, associé à son flou sémantique, il semble difficile de s'économiser un examen critique de son sens et de sa portée : « *The greatest threat to world peace today is clearly "terrorism" – not the behaviour to which the word is applied but the word itself.* » (Whitbeck cité dans Sluka 2009 : 152).

Il s'agit donc de se demander comment l'on est arrivé à cette compréhension réifiée du concept à l'époque actuelle ; et conjointement, de réfléchir aux raisons expliquant le fait que toute affirmation relativisant la pertinence de la notion puisse être jugée si inacceptable aujourd'hui. Pour ce faire, ce texte propose de suivre les préceptes de l'histoire conceptuelle (*Begriffsgeschichte*, telle que théorisée par l'historien Reinhart Koselleck – (Koselleck 1990d; 2002; Brunner, Conze, et Koselleck 1972) et d'adopter un recul historique sur la construction et les transformations de ce qu'il convient désormais d'appeler le *concept de terrorisme*². Il s'agira de

² Autrement dit, l'idée incarnée par le mot « terrorisme » mais débordant ces bornes purement lexicales, tout en se transformant au fil du temps et au gré des usages qui en sont faits. Dans ce texte, « terrorisme » sera entre guillemets

voir les évolutions du concept et de ses usages au fil du temps afin de mieux en saisir l'ambiguïté qui se donne à voir à l'époque actuelle. Le but n'étant pas d'en arriver à une hypothétique définition, déjà recherchée depuis si longtemps – puisque « N'est définissable que ce qui n'a pas d'histoire » (Nietzsche cité dans Koselleck et Richter 2011: 20) – mais plutôt de comprendre les différentes couches de significations qui se sont accumulées au cours de l'histoire pour conférer au concept de terrorisme son sens et sa portée actuelle. Faute de comprendre ce qui constituerait l'essence profonde d'un prétendu *phénomène* terroriste, ce travail se donne donc pour objectif de mieux saisir ce que ceux qui l'invoquent ont (eu) à l'esprit et, ce faisant, de constater son caractère profondément changeant au fil de l'histoire.

L'histoire du concept de terrorisme a déjà été faite pour des périodes bien précises, et tout particulièrement celle de la Révolution française qui l'a vu apparaître (Guilhaumou 1985; Geffroy 1979; Van den Heuvel 1982) ; mais une histoire longue, réellement diachronique, reste à faire ou au moins à compléter. Pour l'heure, l'histoire conceptuelle du terrorisme a surtout donné lieu à quelques textes essentiellement programmatiques (de Graaf 2015; Benigno 2017 : 157-88), ainsi qu'au travail poussé mené par Walther (Walther 1990). Publiée il y a 30 ans, cette recherche reste, dans l'ensemble, fortement tournée vers les concepts allemands de *Terror* et *Terrorismus*. Par ailleurs, plusieurs travaux ne se revendiquant pas de l'histoire conceptuelle mais offrant un regard approfondi sur le mot ou le discours « terrorisme » depuis son apparition méritent d'être mentionnés (Ditrych 2014; Erlenbusch-Anderson 2018; Thorup 2010).

Ce texte commencera par présenter le cadre théorique qu'est celui de l'histoire conceptuelle telle que définie, entre autres, par Koselleck, afin de voir de quelle manière cette histoire doit être abordée. Il s'attèlera ensuite à retracer les grandes transformations du concept, de sa naissance jusqu'à aujourd'hui – en partant du niveau français, où il a fait son apparition, puis européen, où il s'est pérennisé, avant de

lorsqu'il sera question du *mot* (évoqué pour les usages qui en sont faits) ; le *concept*, lui, sera écrit sans guillemets.

s'étendre au monde entier en devenant une problématique de relations internationales.

Cadre théorique et méthodologique; objectifs de ce travail

Le terme « terroriste » est apparu en France en septembre 1794 (Geffroy 1979 : 129), ensuite rapidement suivi par « terrorisme ». Forgé en pleine Révolution française, à peine deux mois après la chute de Robespierre, le concept sert alors à qualifier le « régime de la Terreur » qui a eu lieu en 1793-1794 (An II du calendrier révolutionnaire) – on est donc bien loin de sa signification actuelle. De par son époque et contexte d'apparition, le terrorisme est ainsi un concept propre à ce que Koselleck a appelé la *Sattelzeit* (Guilhaumou 2014; Koselleck et Richter 2011 : 9) – c'est-à-dire l'époque charnière (1750-1850), marquée en Europe par de profondes transformations sociopolitiques, et que l'historien appelle à aborder par le biais des « concepts historiques fondamentaux » (*geschichtliche Grundbegriffe*) qui en sont issus : ces concepts sont ceux reflétant la nouvelle réalité sociopolitique en train de se faire, le nouveau rapport au temps historique dans lequel celle-ci est pensée, et sont en même temps les vecteurs par lesquels les transformations du moment ont pu être formulées, appelées et justifiées.

Se retrouve ici la définition que Koselleck a du *concept historique fondamental* (Koselleck et Richter 2011 : 3) : un élément du vocabulaire sociopolitique qui est incontournable, sans lequel la discussion serait impossible puisqu'il décrit une réalité centrale et propre au contexte dans lequel il est invoqué. Le concept est en même temps profondément ambigu, son sens constamment négocié, puisque de par sa performativité, c'est un moyen de justifier, dénoncer ou, plus généralement, façonner le monde qu'il décrit – autour du sens à donner à un concept se cristallisent donc les conflits politiques. Le concept est au même titre un témoin des aspirations du moment, et par conséquent le biais par lequel l'histoire est pensée et écrite : par exemple, l'émergence des concepts de progrès, révolution, mouvement, témoignent d'une certaine idée du temps historique qui, passée la *Sattelzeit*, est de moins en moins perçue comme cyclique mais plutôt linéaire, allant dans un sens bien précis. Le concept est donc tiraillé entre les expériences passées (*espace d'expérience*) auxquelles

il se réfère, constitutives de sa signification présente ; et les horizons futurs qu'il évoque, légitime ou fait espérer (*horizon d'attente*) – deux catégories qui témoigneraient d'une réalité anthropologique sans laquelle toute *histoire* ne serait ni possible ni même concevable à l'époque contemporaine (Koselleck 1990a : 315).

En résumé, le concept est un élément de langage profondément politique et situé, propre à une époque et à ses aspirations, dont il est le reflet tout autant que le vecteur. A ce titre, le concept de terrorisme a souvent été utilisé dans un sens témoignant bien des enjeux de son époque : propre à « l'âge des révolutions » au XIXe siècle, relatif aux pratiques des Etats antilibéraux au cours de « l'âge des extrêmes », caractéristique de la violence politique globale et organisée à l'époque actuelle, ce concept témoigne bien des débats qui se posent autour de ce qui est à considérer comme (il)légitime dans une lutte politique à un moment donné. En ce sens, ce concept touche à ce qui caractérise, à l'époque contemporaine, le politique ainsi que la place qu'y occupent la violence (révolutionnaire comme répressive) et l'inimitié (et donc l'altérité et le conflit). Sa construction historique est dès lors inséparable de celle de ces grandes thématiques anthropologiques, fondamentales à la compréhension de ce qui caractérise notre modernité libérale.

De la même manière, l'approche koselleckienne doit permettre, par le biais des concepts, de constater le rapport changeant au temps historique à l'époque contemporaine. Puisqu'aucun *régime d'historicité* (c'est-à-dire un mode spécifique d'articulation entre les catégories qui sont passé-présent-futur – Hartog 2003) n'est universel, il s'agit de ne pas considérer que la contemporanéité propre au chercheur est identique au temps vécu par l'Autre – ici pas seulement altérité géographique et culturelle, mais aussi historique. Concrètement, cela revient à se demander en quoi le concept de terrorisme est propre à une certaine temporalisation de l'expérience, avant tout révolutionnaire au XIXe siècle (Koselleck 1990a; 1990b), et donc tiraillée entre un *espace d'expérience* (la Révolution française) et de multiples *horizons d'attente* (tout projet (contre-)révolutionnaire lui succédant), donnant au concept sa charge politique et polémique. Puis de considérer les infléchissements dans les foyers de sens et usages du concept, comme autant de variations

dans cette temporalisation de l'expérience : les reconceptualisations du terrorisme au XXe siècle, non plus horizon révolutionnaire apocalyptique mais crime se vivant et se combattant au présent, illustreraient bien l'observation de Christian Geulen (Hoffmann et al. 2012 : 82-3; Steinmetz 2012) selon laquelle les concepts de la fin du XXe siècle n'évoqueraient plus tant un horizon futur, mais resteraient plutôt tournés vers le temps présent et ses enjeux – s'en trouvant par-là même dépolitisés. Dès lors, parler de « terrorisme » aujourd'hui ne revient plus à se positionner par rapport à une possibilité révolutionnaire future ; c'est simplement la désignation d'une menace présente. Au-delà du concept de terrorisme seul, cette démarche soulève donc en filigrane la question de ce qui caractérise l'expérience historique ainsi que le politique propre à la modernité libérale issue de la *Sattelzeit*, européenne puis progressivement globalisée, et en miroir de laquelle s'est construit le concept de terrorisme.

Il s'agit donc ici de dresser une ébauche de l'histoire du *concept* de terrorisme, de son apparition jusqu'à aujourd'hui, afin de mieux en saisir le sens, profondément politique et donc conflictuel et mouvant, aux différentes époques de son histoire (et selon les différents contextes dans lesquels il a pu être invoqué) ; ce faisant, cela permettra de dévoiler les différentes couches de significations qui s'y sont superposées au fil du temps et qui, consciemment ou non, en pré-déterminent les usages et le sens encore aujourd'hui. Dès lors, il deviendra possible de mieux en saisir les raisons de son invocation, ce qu'il peut avoir de problématique (et ce qu'une histoire du terrorisme plaquant sur le passé sa compréhension actuelle de la notion peut avoir de présentiste et d'ethnocentriste) et, plus généralement, de le prendre comme témoin, porte d'entrée privilégiée, dans l'histoire politique depuis la Révolution française.

Ce qui, concrètement, implique d'envisager le concept sous le prisme des *usages* qui en sont faits³ : *Qui invoque le « terrorisme », dans quel*

³ Puisque, étant donnée l'impossibilité de définir de façon pleinement consensuelle, objective et définitive le concept de terrorisme, la seule définition qui peut en être donnée est la suivante : *Le terrorisme, c'est ce qui est désigné comme tel*. Ce qui invite à aborder ces pratiques de désignation dans toute leur diversité, tant historique que géographique, tant dans les

contexte et de quelle manière, pour parler de quoi ou de qui, et dans quel(s) but(s) ? Le concept est donc à aborder en premier lieu au travers de son expression lexicale (Koselleck et Richter 2011 : 19) : celui-ci s'incarne avant tout dans un mot (« terrorisme »), dont il faut retracer les occurrences, la diversification morphologique, les différentes significations qui lui sont attribuées (posture *sémasiologique*). A cette approche appelant notamment des méthodes issues de la lexicologie, s'ajoute ensuite un regard *onomasiologique* : partir du sens donné au concept à un moment donné, pour en voir toute la diversité des expressions lexicales – il s'agira ici de questionner le concept au sein de son champ sémantique et de voir quels autres termes ont pu s'en approcher à un moment donné (« jacobinisme », « anarchisme », « djihadisme », etc.). Cette double approche doit également combiner un regard synchronique (aborder le concept à un moment précis, en le replaçant dans son contexte langagier, social et politique afin de mieux en saisir le sens) avec un regard diachronique (envisager les évolutions du concept sur le temps long, afin de voir comment ses différents sens et usages ont évolué, disparu, sont réapparus, se sont influencés mutuellement, etc. et ce, jusqu'à aujourd'hui) (Koselleck et Richter 2011 : 17-8). Dans le cadre limité qu'est celui de cet article, l'esquisse d'histoire conceptuelle qui est proposée mettra bien évidemment l'accent sur ses aspects diachroniques. En ce sens, ce travail n'aspire pas à l'exhaustivité (de toute façon impossible), mais plutôt à proposer une ébauche qu'il resterait à préciser ou nuancer, à partir des usages les plus répandus et avérés du concept au fil de son histoire et ce, afin de montrer l'image dominante que chaque époque s'est faite du concept de terrorisme et comment cela l'a teinté durablement jusqu'à aujourd'hui.

Aussi, ce travail est essentiellement celui d'une synthèse se focalisant sur les éléments les plus saillants de cette histoire ; il s'est donc appuyé sur certains types d'archives et de travaux. D'une part, ceux qui ont pu être considérés comme gages de « sérieux » à leur époque (témoins de l'intersubjectivité du moment). Pour le XIXe siècle, au cours duquel le « terrorisme » reste essentiellement un label

discours politique que médiatique, policier, judiciaire, militaire et même savant.

polémique et injurieux, les dictionnaires et encyclopédies se sont avérés être le meilleur moyen d'en approcher les compréhensions dominantes : la lexicographie est en effet le témoin des usages jugés les plus appropriés ou justifiés de la langue à un moment donné⁴. Le XXe siècle, qui a vu le concept gagner en importance, a surtout été abordé au travers des vecteurs par lesquels il a été peu à peu objectivé : le domaine académique, avec l'apparition de l'objet « terrorisme » chez les juristes pénalistes puis avec l'émergence des *terrorism studies* ; le droit international, avec l'irruption de la notion au sein des arènes internationales à partir de l'entre-deux-guerres. Ce souci d'aller à l'essentiel implique un changement d'échelle : la première moitié du XIXe siècle sera surtout tournée vers les conceptualisations en France, avant d'élargir le regard à l'Europe, la Russie et l'Amérique du Nord au tournant du XXe siècle, puis de se focaliser principalement sur le niveau international (et ensuite global) pour le XXe siècle. Ce qui se justifie, assez logiquement, par la trajectoire propre au concept : apparu en France, il s'est peu à peu européanisé (tout en conservant pendant longtemps une signification le rattachant à l'expérience révolutionnaire française) ; son internationalisation fut ensuite progressive, notamment par le biais des sommets internationaux et luttes anticoloniales. Aussi, si cette histoire du concept peut sembler très « occidentalocentrée », cela est surtout dû à l'histoire propre au concept, inventé en France puis exporté à l'Europe et enfin au reste du monde (la prononciation [tɛkɔvism] ou apparentée est d'ailleurs présente dans bon nombre de langues, non seulement européennes mais aussi en Turc, Japonais, Kazakh, etc.).

Outre ces supports privilégiés, d'autres types d'usages du concept présentant un certain intérêt ont parfois été pris en compte, afin de ne pas rester aveugle aux innovations conceptuelles et aux ambiguïtés sémantiques qu'elles révèlent. Plus généralement, la part belle a aussi été laissée aux travaux de recherche portant déjà sur la notion à un moment donné. Sans forcément avoir été réalisés dans l'intention de participer à une histoire conceptuelle large du terrorisme, ceux-ci s'y intègrent aisément et permettent de l'affiner, de l'approfondir et d'en

⁴ Cette recherche (pas encore publiée) a porté sur l'étude de 62 dictionnaires français du XIXe siècle.

multiplier les points de vue à moindres frais. Enfin, certains outils ont été utilisés afin d'avoir un ordre d'idée de la fréquence des occurrences et de chaque type d'usage : la base [Frantext](#), regroupant de nombreuses sources littéraires francophones ; la base [Google Books Ngram Viewer](#), au corpus littéraire plus large et accessible pour plusieurs langues – mais moins précisément délimité. Le corpus ainsi atteint demeure très imparfaitement délimité et, en même temps, reste loin de l'exhaustivité. Il peut toutefois être considéré comme suffisant pour avoir un ordre d'idée de l'importance du concept à différentes époques et contextes, des différents types d'usages qui en ont été faits et de sa trajectoire tout au long de son histoire. A minima, ce travail a donc pour intérêt de fournir des pistes critiques à partir desquelles le concept contemporain de terrorisme pourrait être remis en question (car n'allant finalement pas tant de soi, sous sa forme actuelle).

Ce texte découpe cette histoire en cinq phases, forcément un peu arbitraires (bien qu'encadrées par plusieurs ruptures de taille dans l'histoire du concept) : l'avant- « terrorisme » ; l'apparition et la pérennisation du concept en France (1794-1848) ; son européanisation et la généralisation de son sens (1848-1914) ; son internationalisation et sa *scientisation* (1914-1945) ; sa globalisation et son objectivation (1945-aujourd'hui). Par la mise en évidence des persistance, circulations et bifurcations du concept qui s'observent sur cette longue durée, il deviendra possible, au terme de cet examen historique, de voir les liens, ténus et contingents mais réels, qui ont pu conduire du « terrorisme » propre au règne de la Terreur de l'An II, jusqu'au concept qui s'est donné à voir après le 11/09/2001.

L'avant- « terrorisme »

Comment étaient compris « terreur », « terrible », « terriblement » (les trois seuls termes de la famille morphologique déjà existants) avant 1789 ? Sans remonter jusqu'à ses racines étymologiques (voir Fine 2010), l'histoire du concept de terreur avant 1789 a déjà fait l'objet de plusieurs études méritant d'être relevées. Schechter lui attribue, au XVIII^e siècle, 6 grands types d'usages : comme « terreur divine » ; terreur comme élément de souveraineté (causée avant tout par le monarque) ; « terreur des lois » ou de la punition ; terreur comme composante de la tragédie ; comme élément du sublime

(dimension esthétique) ; et enfin, comme émotion aux effets salutaires sur l'organisme (dimension médicale) (Schechter 2018). Par ailleurs, Jourdan note que le vocabulaire de la terreur est déjà très présent au XVIII^e siècle, que ce soit dans le monde francophone ou anglophone, y compris dans ses usages politiques et révolutionnaires – avec notamment le cas de la Révolution américaine (Jourdan 2013). S'y observent fondamentalement deux types de sens au concept : au sens passif (la terreur comme émotion subie, que l'on ressent) ; au sens actif (la terreur comme émotion que l'on cause, voire que l'on incarne, lorsque le mot est utilisé comme nom). Enfin, l'affirmation progressive d'une acception politique et propre aux Lumières mérite d'être soulignée, autant avec une dimension négative que positive, en ce que la terreur peut être l'outil du despotisme (chez Montesquieu) comme le moyen, chez Rousseau, d'encourager la vertu lorsque celle-ci est basée sur la volonté générale (Van den Heuvel 1982 : 895).

Parmi ces emplois du concept de terreur, divers éléments préfigurant les usages ultérieurs du concept de terrorisme méritent d'être relevés – par exemple, ici, au sein des dictionnaires français d'Ancien Régime. Ainsi de l'idée de la « terreur » comme peur permettant d'atteindre certains buts (contre les ennemis, criminels, etc.) ; ou encore de l'idée d'« extrême » ou d'« excès » caractérisant ce qui est « terrible » (idée que l'on retrouvera plus tard avec la terreur comme « abus des mesures révolutionnaires » (Boiste 1803) et préfigurant la notion contemporaine d'« extrémisme »). Enfin, l'adjectif « terrible » peut être utilisé, dès 1694, « par dérision et par mépris » (Académie française 1694) tandis qu'en 1762 apparaît le « terrible homme », comme acception à part entière (qui « est propre à donner de la terreur » – Académie française 1762). En somme, le sens politique de « terreur » est incontournable dans les dictionnaires à l'aube de la Révolution, tandis que le « terrible » peut devenir le fait d'individus, désignés et dénoncés (ou moqués) comme tels. Plus fondamentalement, la tension demeure entre les usages mélioratifs ou péjoratifs de la notion, ainsi qu'entre son sens passif et actif. Celle-ci permet de mieux appréhender l'instabilité du concept et les nombreux retournements qui se feront dans ses utilisations sous la Révolution française : tantôt terreur royale infligée aux révolutionnaires, puis propagée par ceux-ci contre les ennemis de la Révolution. C'est avec

le qualificatif « terroriste », associé à une terreur causée (et non subie) et ce, toujours de façon illégitime, que les utilisations du concept vont commencer à se stabiliser – tout en demeurant empreints de cette tension initiale.

I. 1794 à 1848: l'apparition et la pérennisation du concept

Dès le début de la Révolution⁵, tous les groupes politiques accusent leurs adversaires de recourir à la « terreur » pour soutenir leurs ambitions despotiques (Van den Heuvel 1982 : 895). Mais c'est avec le jacobin Royer qu'elle prendra réellement une connotation positive, avec le mot d'ordre « la terreur à l'ordre du jour » (fin août 1793 – Guilhaumou 1985 : 131), ensuite repris par les autres Jacobins. La terreur est alors présentée comme nécessité pour la défense de la République (face aux soulèvements, notamment en Vendée, et à la guerre menée à l'extérieur), forme de justice préparant la vertu, et réponse à l'effroi successif à la mort de Marat (Guilhaumou 1985; Wahnich 2003). S'ouvre alors la période que l'historiographie traditionnelle (voir Garcia 2010; Serna 2010) a retenu comme la *Terreur*.

⁵ Suite aux divers chamboulements à partir de 1789, la France devient une monarchie constitutionnelle en 1791, avant de devenir république en 1792 et d'exécuter Louis XVI le 21/01/1793. Dans un contexte de guerre extérieure et de soulèvements au sein du territoire, la Révolution va peu à peu évoluer vers une forme plus populaire et les Montagnards, groupe le plus à gauche à la Convention nationale (le parlement) finiront par prendre la place des Girondins, plus modérés. Le 13/07/1793, Jean-Paul Marat, figure emblématique du jacobinisme, est assassiné. L'agitation gronde, et la « terreur » est peu à peu mise « à l'ordre du jour » fin-août début-septembre, signalant l'instauration progressive d'un état d'exception centré autour des Comité de salut public et Comité de sûreté générale et devant permettre la mise en place de mesures répressives, à Paris comme en province, afin de protéger la Révolution. Le 27/07/1794 (9 Thermidor), Robespierre, homme fort du Club des Jacobins et du régime en place, est arrêté, marquant la fin de la Terreur selon l'historiographie traditionnelle de la Révolution française. Démarre alors la réaction « thermidorienne », qui incarne un certain arrêt dans le processus révolutionnaire, revenant au libéralisme issu de la « révolution bourgeoise » de 1789 tout en répudiant la période jacobine, construite dès lors comme « régime de la Terreur » et personnifiée dans la figure, présentée tyrannique et sanglante, de Robespierre.

Reprenant rapidement une dimension négative, le terme « terreur » sera ensuite largement discrédité à partir de la réaction thermidorienne (Martin 2018), au point de devenir nom propre, désignant un événement historique à part entière (le « règne » ou « régime de la terreur » – (Geffroy 1979 : 129; Van den Heuvel 1982 : 901-2). Cette compréhension de *la Terreur*, comme période bien délimitée, qui serait caractérisée par un régime et un ensemble de mesures répressives cohérentes, initiées voire inventées par une poignée d'hommes, n'est qu'une construction *a posteriori*, issue des discours thermidoriens. Les répressions avaient déjà lieu auparavant, se poursuivront après-coup, et celles de l'An II ne s'inscrivirent pas dans un projet politique précis et entièrement pensé (voire systématique, comme l'impliquera le concept de terrorisme) – elles résultèrent plutôt d'un contexte incertain, d'un engrenage de terreur panique s'emparant de la plupart des acteurs, notamment au sein de la Convention nationale (Biard et Linton 2020). Il n'empêche que les mémoires issues de la réaction thermidorienne ont su imposer cette vision des choses (la Terreur de l'An II comme époque à part entière ainsi que comme régime sanglant dirigé par Robespierre) – et que c'est à partir de celle-ci que sera pensé le concept de terrorisme tel qu'il se pérennisera dans le langage.

C'est en effet dans ce contexte de réaction antijacobine que le mot « terroriste » fait son apparition, en septembre 1794 dans la presse thermidorienne (Geffroy 1979 : 129), comme désignation-condamnation visant rapidement tout adversaire (Geffroy 1979 : 130; Van den Heuvel 1982 : 904). « Terrorisme », apparu dans son sillage, est plutôt synonyme du règne, régime ou système de la terreur – puis devient dès 1795 lui-aussi un terme péjoratif désignant tout système ennemi (Van den Heuvel 1982 : 904). Le concept désigne donc à la fois une injure politique et une tactique de lutte (Geffroy 1979 : 133), tandis que « terreur » évoque autant le souvenir de 1793-1794 (« système de la terreur ») que le recours à l'émotion comme outil politique (« système de terreur ») (Vetter 2014). D'autres néologismes suivront : « archi-terroriste », « ultra-terroriste », « terribilité », « terrifieur », « terrorien », « terrificateur » et « terrification » (Geffroy 1979 : 133) – ainsi que les verbes (« terrifier », « terroriser », « terrorifier »).

Cette effervescence néologique est propre à la période révolutionnaire. Après celle-ci (et, en France, au moins jusqu'aux années 1840), le concept de terrorisme se stabilisera dans un sens plus limité (comme synonyme d'« époque de la terreur » ou « régime de la terreur »). Dans un premier temps, il ne désigne donc qu'une modalité historique de la terreur politique, propre à l'expérience française. Toutefois, le concept n'en reste pas moins marqué par des possibilités de généralisation de son sens : parle-t-on de système *de la Terreur* ou *de terreur* ? Autrement dit, le « terrorisme » désigne-t-il le régime Jacobin de l'An II (la « Terreur ») ou tout régime recourant à la « terreur » ? La frontière est mince entre les deux et, dans tous les cas, la seule expérience historique de ce type qui soit reconnue par les commentateurs de l'époque reste celle de 1793-1794⁶. Derrière cette ambivalence se devine déjà une ambiguïté toujours centrale au concept de terrorisme, entre l'acte et l'acteur : en tant que « régime de la Terreur », le terrorisme désigne en effet le jacobinisme et ses héritiers (et donc une idéologie qui aurait dévoilé le fond sanglant et autoritaire de ses partisans en l'An II) ; mais comme « régime de terreur », il évoque surtout une méthode de gouvernement (le recours à la terreur politique), potentiellement utilisable par n'importe qui. C'est une tension analogue qui s'observe avec le concept actuel de terrorisme : désigne-t-il certaines idéologies (on serait avant tout « terroriste » par l'adhésion à des idées nauséabondes) ou un type d'action (auquel cas, il n'y aurait « terrorisme » qu'à partir du recours à des actes violents) ?

La référence à l'An II n'en reste pas moins le dénominateur central à l'aune duquel le concept est compris pendant la première moitié du XIXe siècle. « Terrorisme » est alors le terme désignant une époque qui, à l'heure de la Restauration monarchique en France (dès 1815), est unanimement répudié (tant est si bien que le terme disparaîtra

⁶ Cette tension est renforcée par le fait que la majuscule ne soit pas encore systématique pour désigner l'épisode historique. Elle se donne ainsi à voir, très explicitement, en 1798 : « terrorisme » correspond au « Système, régime de la terreur » alors que « terroriste » est défini comme « Agent ou partisan du régime de la *Terreur* qui avoit lieu par l'abus des mesures révolutionnaires » (italiques et majuscule d'origine). (Académie française 1798)

même de la 6^e édition du Dictionnaire de l'Académie française de 1835, tout comme celui de « révolution ». En somme, le terrorisme désigne alors ce que la Révolution aurait donné de pire – voire, par extension, ce qu'il y aurait de pire dans toute révolution. De la même manière, le « terroriste » est alors le *mauvais* révolutionnaire – une distinction qui importe d'autant plus à mesure que le libéralisme politique, chérissant l'héritage de 1789 tout en rejetant celui de 1793, va s'imposer dans la politique française (notamment avec le règne de Louis-Philippe de 1830 à 1848). Le terrorisme est donc le propre d'un soulèvement et d'un gouvernement populaires, à l'opposé de la révolution bourgeoise dont il s'agit de consolider les acquis.

Enfin, il mérite d'être noté que le concept demeure encore très français : l'essentiel de ses invocations à l'étranger se feront en effet à propos de la France et du régime de l'An II (Richardson 1844; Webster et Goodrich 1847), tandis que les quelques usages plus généralistes qui en seront faits serviront à décrire des situations analogues au cas français – que ce soit au sujet d'une répression sanglante, comme en Irlande (*Times* cité dans Ditych 2014 : 35; Gordon 1805 : 77; 102), ou d'une situation insurrectionnelle, comme aux Etats-Unis (National Archives 1813). En d'autres termes, si le concept commence à avoir des échos hors de France, cela n'est qu'à la mesure du bouleversement mondial qu'a pu incarner la Révolution française – événement à l'aune duquel révolution, répression et guerre civile tendent désormais à être pensées. Ce n'est qu'au cours de la seconde moitié du siècle que le sens du concept va se généraliser, dépassant sa seule référence historique et, ce faisant, commencer à se transformer au gré de sa circulation d'un pays à l'autre.

II. 1848 à 1914 : l'eupéanisation et la généralisation du concept

L'année 1848 représente un tournant dans l'histoire du concept de terrorisme. Lors du « Printemps des Peuples », une vague révolutionnaire traverse l'Europe, guidée par des aspirations démocratiques, sociales et nationalistes. Pour la plupart inaboutis et réprimés, tiraillés entre des ambitions républicaines-modérées et d'autres plus radicales voire socialistes, de même qu'entre la promotion des intérêts de la classe ouvrière et de ceux de la classe

bourgeoise, ces soulèvements marqueront toutefois le continent et participeront à l'avancée du libéralisme politique. Dans ce contexte, le concept de terrorisme acquiert une nouvelle actualité : la concurrence entre républicains libéraux et radicaux contribue en effet à raviver le souvenir de l'An II (Walther 1990 : 379-80). Dès lors, la Terreur, en tant qu'« abus des mesures révolutionnaires », n'est plus uniquement objet du passé – c'est une possibilité toujours vivace, propre à tout épisode révolutionnaire y compris présent et futur. En France, que ce soit pour dénoncer la radicalité des ouvriers et républicains radicaux (dont une partie est réprimée violemment lors des Journées de Juin 1848) ou, au contraire, le caractère autoritaire et sanglant du tournant libéral-conservateur pris par la Seconde République (Marx 1895 : 40), chacun peut trouver dans l'actualité une analogie avec la Terreur jacobine de l'An II, y récupérant les éléments considérés comme les plus inacceptables pour mieux délégitimer les rivaux révolutionnaires du moment (d'un côté, l'implication populaire et la radicalité républicaine ; de l'autre, l'autoritarisme et la violence du régime d'exception).

Se retrouve ici, de nouveau, le caractère délégitimant du concept : le terrorisme c'est, encore une fois, la *mauvaise* révolution. Mais c'est tout autant la *temporalisation* du concept (*Verzeitlichung* – Koselleck et Richter 2011 : 11-3) qui se donne à voir : la compréhension du terrorisme se retrouve ainsi tiraillée entre l'*espace d'expérience* qu'est la Terreur de l'An II et, de l'autre côté, son *horizon d'attente* (la crainte d'un nouvel épisode de terreur révolutionnaire) (Koselleck 1990a). Initialement concept purement historique, le terrorisme se conjugue désormais au présent et au futur. Toujours associé à la Terreur de l'An II, le concept n'en devient pas moins utile pour décrire et rendre intelligibles les situations révolutionnaires qui se multiplient en Europe. Son sens peut dès lors commencer à se généraliser, en s'appliquant à de nouveaux contextes et espaces géographiques et ce, par le biais d'une analogie : tel épisode révolutionnaire est « terroriste » en ce qu'il est « *analogue* à l'épisode de la Terreur de l'An II en France ». Mobilisé pour décrire le présent, le concept contient du même coup des aspirations tournées vers le futur : puisque le terrorisme désigne l'impasse sanglante, autoritaire et/ou populaire dans laquelle une révolution risque de tomber, alors l'invoquer est un

moyen de se prononcer sur la direction à prendre, par la convocation d'un épisode passé traumatisant qui, par sa possible réplique, évoque en même temps un hypothétique futur apocalyptique qu'il s'agit d'éviter à tout prix.

Toute invocation du concept s'inscrit donc inévitablement au cœur d'une lutte politique, favorisant sa généralisation. De cette manière, le concept commence aussi à revêtir une fonction heuristique, pour comprendre et interpréter le réel : convoqué, logiquement, par les historiens de la Révolution française, il participe aux réflexions qui fleurissent au sujet de toute révolution : un tournant autoritaire et violent est-il inévitable ? Nécessaire ? Justifiable ? 1789 et 1793 peuvent-elles être séparées ? Par sa référence tant à la *Terreur* de l'An II qu'à toute *terreur* révolutionnaire, le concept devient « semi-nom propre » (Passeron 2006 : 130), qui permet de commenter et de prendre parti au sujet de l'histoire en train de s'écrire⁷. C'est d'ailleurs avec le développement d'une historiographie républicaine de la Révolution française et, plus généralement, avec l'affirmation de la République en France dès les années 1870 que la Terreur, auparavant jugée exceptionnellement sanglante (et donc incomparable à tout autre épisode historique), va voir sa singularité remise en question. Coexistent dès lors deux significations au concept de terrorisme : comme synonyme d'époque de la Terreur mais aussi comme label pour tout régime ou système caractérisé par l'emploi de la terreur – et dont la Terreur de l'An II ne serait qu'un exemple côtoyant, entre autres, la monarchie absolue sous Louis XIV (Hugo 1979 : 147), l'Inquisition (voir "terroriser", Larousse 1875) de même que, plus récemment, la « terreur blanche » causée par les contre-révolutionnaires en 1795 et 1815 (Littré 1873). En bref, à mesure que la Terreur de l'An II se retrouve incorporée dans une histoire plus

⁷ Ainsi Lamartine déclarera-t-il, au sujet de son *Histoire des Girondins* publiée à l'aube des événements de 1848, vouloir donner au peuple une « haute leçon de moralité révolutionnaire, propre à l'instruire et à le contenir à la veille d'une révolution » (cité dans Levaillant 1994 : 1784) – autrement dit, l'histoire de la Révolution française doit permettre de guider toute future révolution, et écrire l'histoire du « terrorisme » (en tant que « régime de la *Terreur* ») doit permettre d'éviter tout futur « terrorisme » (cette fois-ci, en tant que « régime de *terreur* »).

longue, alors le sens du concept de terrorisme ne peut que se généraliser. Plus qu'une époque, celui-ci désigne de plus en plus une méthode : l'emploi de la terreur.

Cette généralisation du concept contribue à sa circulation hors de France : tout soulèvement peut y être rendu intelligible (voire condamné) à l'aune de ses similitudes avec l'expérience française. De la même façon, tout aspirant révolutionnaire peut se revendiquer héritier des Jacobins de l'An II et, ce faisant, invoquer le « terrorisme » comme doctrine révolutionnaire devant guider son action, à partir des enseignements tirés de 1793-1794. C'est vraisemblablement de cette manière que le concept s'est exporté en Russie, où son sens et ses usages connaîtront un nouvel infléchissement majeur. Dès les années 1860, certains militants nihilistes ou populistes russes revendiquent l'héritage jacobin, souligné par l'usage du qualificatif « terroriste » (à l'image, parmi d'autres, d'Alexander Herzen – Erlenbusch 2015 : 204) ; tant est si bien que l'appellation « terroriste » finira par être largement revendiquée en tant que telle, notamment au sein de l'organisation Narodnaïa Volia (Bergman 2019 : 41-2). Ces usages sont clairement faits de façon analogique – il s'agit de placer le mouvement dans un héritage révolutionnaire. Pour autant, le « terrorisme » russe aura un tel écho qu'il finira par concurrencer le « terrorisme » jacobin comme élément de référence permettant de rendre le concept intelligible.

Cette réappropriation aura un certain nombre d'effets. Déjà, il peut être noté qu'il s'agit de la principale (sinon la seule véritable) autodésignation de « terroristes » au cours de l'histoire – jusqu'à aujourd'hui, les cas d'acteurs invoquant le recours au « terrorisme » ou à des « actes de terrorisme » est assez rare ; la revendication d'une réelle *identité* « terroriste » est, elle, carrément inexistante, à l'exception du cas russe. En effet, ce n'est que dans ce contexte que le terrorisme est devenu un qualificatif aux connotations positives ; mais celui-ci fera long feu, à partir du moment où la stratégie des nihilistes russes sera remise en question par les marxistes (avec entre autres la dénonciation du recours au « terrorisme excitatif », formulée par Lénine en 1902 – Lénine 1966). Apparaît ici aussi l'usage du concept pour désigner un mode opératoire, un type d'action subversive théorisé par les nihilistes russes – et anticipant ainsi les

invocations les plus contemporaines du concept (Rapin 2009 : 166). Plus durablement, en ravissant la place à la Terreur de l'An II comme référence principale contenue dans le concept de terrorisme, le nihilisme russe va teinter durablement celui-ci et permettre à son sens d'évoluer. Désormais associé à la subversion en Russie, le concept est de plus en plus ethnicisé : aux côtés des « régicides allemands », des « Fenians irlandais » ou encore des anarchistes espagnols, italiens et français, les « terroristes russes » deviennent une catégorie à part entière dans la pensée criminologique (Hamon 1897) – tant et si bien que cet archétype sera récurrent dans la presse, que ce soit, par exemple, en Suède (Fridlund et al. 2019 : 6) ou en France (dans *Œil de la Police*, magazine paru entre 1908 et 1914, le concept se réfère toujours à des cas de crimes organisés associés de près ou de loin à la Russie ou aux communautés russes immigrées – Chatelain 1908).

En revanche, l'association entre « terrorisme » et « anarchisme », souvent présentée comme évidente et symptomatique de l'apparition du terrorisme « moderne » dans le monde occidental à la fin du XIXe siècle (Rapoport 2004), ne semble toujours pas aller de soi. En fait, les deux termes restent assez peu associés, le terrorisme étant bien moins invoqué que l'anarchisme et dans des contextes souvent assez différents (Haupt et Weinbauer 2011 : 178; Walther 1990: 386). Si les deux concepts recouvrent bel et bien une réalité commune, il ne s'agit pas de celle que l'on pourrait croire : les deux évoquent des aspirations révolutionnaires radicales, et non pas tant le recours à la violence politique (auquel cas, plus qu'un quelconque « terrorisme anarchiste », ce sont plutôt les « attentats anarchistes » qui seront mentionnés). Si les anarchistes russes sont « terroristes », c'est donc en tant que révolutionnaires – soit toujours dans la lignée des Jacobins de l'An II.

Une étape n'en reste pas moins franchie dans l'histoire du concept : celui-ci peut désormais désigner, outre l'« époque de la Terreur », à la fois un régime sanglant ou usant de mesures autoritaires, que des groupes ou individus mus par une certaine radicalité révolutionnaire. Au-delà, sa dimension idéologique (en tant que caractéristique propre aux révolutionnaires radicaux) se trouve de plus en plus concurrencée par sa signification purement stratégique (le terrorisme comme mode d'action caractérisé par l'emploi de la terreur – potentiellement par

n'importe quel type d'acteur, Etat ou non, révolutionnaire ou non). Cette double généralisation du sens du concept permet d'en accélérer la circulation, tant est si bien qu'il semble possible de parler, au tournant du XXe siècle, de concept européen, sinon occidental, de terrorisme, bien que son sens demeure instable en raison de la variété des locuteurs pouvant l'invoquer. En bref, tout le monde peut désormais trouver dans le concept de terrorisme le désignant idoine pour décrire une réalité qui le préoccupe (qu'il s'agisse d'un mode de gouvernement despotique, d'un républicanisme intransigeant, d'une subversion sanglante, etc.).

Dans son sens le plus large, le concept continue toutefois de désigner le *mauvais* révolutionnaire, bien que d'une façon de plus en plus ouverte (qu'il soit individu, groupe ou gouvernement ; mauvais en raison de son projet politique ou de la manière dont il le met en œuvre) – mais toujours délégitimante. En tant que méthode (le recours à la terreur), il peut toutefois devenir le fait de régimes despotiques, y compris (voire surtout) monarchiques – la terreur des monarques d'Ancien régime ayant précipité la Terreur des Jacobins de l'An II, et le terrorisme des empires de la fin du XIXe siècle faisant face au terrorisme révolutionnaire (à l'image de l'Empire Austro-Hongrois, usant de « mesures terroristes » face au menées anarchistes selon l'entrée « anarchie » de *La Grande Encyclopédie* – Berthelot 1901). A ce titre, le concept commence aussi à s'élargir : à la fois despotisme et subversion, il désignerait en fait les deux « extrêmes », révolutionnaires radicaux et contre-révolutionnaires. Le concept devient dès lors l'antithèse de la modération libérale-conservatrice : celle-ci, célébrant l'héritage de 1789 (la *bonne* révolution, donc) et les nombreux progrès du libéralisme au cours du siècle, trouve dans le terrorisme le désignant parfait pour délégitimer toute alternative politique jugée radicale ou réactionnaire. Face au conservatisme de l'Empire Allemand, il n'est dès lors pas surprenant que le concept de terrorisme sera remobilisé par le Royaume-Uni et la France pour désigner et dénoncer les excès de son armée pendant la Grande Guerre (Dumont-Wilden 1916; Toynbee 1917).

III. 1914 à 1945 : l'internationalisation et la scientisation du concept

L'histoire du concept pendant l'entre-deux-guerres s'ouvre en effet sur la condamnation du « terrorisme » des puissances vaincues. Le concept connaîtra ainsi sa première occurrence dans un texte de droit international, à l'occasion de la Conférence de la Paix de Paris (1919) : en plein mouvement de criminalisation de la guerre, l'Allemagne, l'Empire Austro-Hongrois, la Bulgarie et la Turquie y sont tenus responsables, parmi de nombreux autres chefs d'accusation, de « meurtres et massacres ; terrorisme systématique » (Commission on the Responsibility of the Authors of the War and on Enforcement of Penalties 1920). Le terrorisme serait donc une pratique toujours associée à un *régime* autoritaire et/ou antilibéral (les « Empires centraux »), y compris désormais dans le cadre de conflits interétatiques. Du côté des nouveautés, le concept devient réellement *international*, de même qu'associé à la *violence* (ici, celle se produisant dans un contexte de guerre mais dépassant les bornes du *jus in bello*) et, à ce titre, il commence aussi à devenir conçu explicitement comme un *crime*.

Dans le prolongement de ces conceptualisations par les puissances victorieuses, le terrorisme continuera ensuite d'être associé, en premier lieu, aux ennemis d'Europe centrale. Cet aspect se donnera clairement à voir après l'assassinat du Roi de Yougoslavie Alexandre I^{er}, le 9 octobre 1934 à Marseille. L'organisation indépendantiste croate Oustacha est à l'origine de l'opération ; rapidement, la Société des Nations (SDN) s'empare de la question et verra plusieurs Etats (à commencer par la France et ses alliés d'Europe centrale et orientale) dénoncer la bienveillance, sinon le soutien, apporté par la Hongrie et l'Italie à l'Oustacha. Si les virulents débats qui se tiennent à la SDN finiront par être dépassés à l'aide d'une Convention pour la Prévention et la Répression du Terrorisme, signée en 1937 par 24 Etats et introduisant la première définition internationale du « terrorisme »⁸,

⁸ « Dans la présente Convention, l'expression 'actes de terrorisme' s'entend des faits criminels dirigés contre un Etat et dont le but ou la nature est de provoquer la terreur chez des personnalités déterminées, des groupes de personnes ou dans le public. » (Société des Nations, 1937 : Article 1,

cet épisode n'en reste pas moins révélateur de la place du concept à l'époque. Au moins sur quatre aspects : les liens inextricables entre terrorisme et Etats sont soulignés ; le concept continue d'être associé à l'étranger (pour ne pas dire ethnicisé) ; il devient réellement international ; et enfin, il est *scientisé* (Geulen cité dans Steinmetz 2012 : 96), devenant un vrai objet de réflexion académique (avant tout en droit pénal international).

Le terrorisme, en tant que pratique attribuée à des organisations telles qu'Oustacha (et plus généralement, à des milices et mouvements ethno-nationalistes, aux tendances souvent fascistes, en Europe centrale et orientale), semble être plus clairement que jamais le fait d'organisations non-étatiques (et qui plus est, ce serait une pratique prenant pour cible première un Etat, selon la SDN). Pour autant, le terrorisme reste indissociable des activités étatiques : les discussions à la SDN visent avant tout à savoir si un Etat (la Hongrie voire l'Italie) peut être tenu responsable de l'attentat de Marseille (Société des Nations 1934) ; puis à savoir quelles mesures imposer aux Etats en vue d'empêcher le terrorisme international (Société des Nations 1938). L'idée ici est que bien souvent, le « terrorisme » de ce type d'organisation pourrait bénéficier de l'aide de certains régimes (voire résulter d'une « conspiration » de leur part – Ditych 2014: 43-4) et que, de ce fait, le terrorisme international serait à considérer comme un acte d'agression par un Etat contre un autre, en rupture avec le Pacte de la SDN et donc avec les règles régissant la paix et l'ordre international de l'époque. Le terrorisme se trouve être, à ce titre, un acte de guerre imputable à des Etats tout autant qu'un crime commis par des organisations non-étatiques – un brouillage à comprendre à l'aune de la tendance de l'époque à criminaliser la guerre.

En filigrane, ce discours particulièrement audible sur la scène internationale (car avancé par la France et ses alliés européens, nombreux et influents à la SDN) vise à dénoncer toute tentative de modification du statu quo européen – et donc le révisionnisme à l'égard des traités de paix partagé à la fois par les Etats issus des

paragraphe 2). Sur le sujet de la SDN et du terrorisme, voir aussi Ditych 2014; Monier 2012; Saul 2006a).

empires vaincus et démembrés au sortir de la Grande Guerre que par les groupuscules fascistes et ethno-nationalistes de ces mêmes régions. Se retrouve ici une autre dimension centrale au concept de terrorisme : celui-ci est essentiellement invoqué par les tenants du statu quo (au niveau national comme international) face à toute velléité de changement. Cette logique permet d'ailleurs de comprendre la mutation du concept qui est alors à l'œuvre : la principale menace au statu quo libéral (essentiellement en Europe) résidait, au XIXe siècle, dans les aspirations révolutionnaires. Au sortir de la Grande Guerre, l'antilibéralisme s'affirme à la fois du côté du communisme, dans le sillage de la Révolution soviétique, que du côté des forces réactionnaires ou fascistes – la révolution n'est donc plus tant l'élément central à l'aune duquel le terrorisme est conceptualisé.

Outre le révisionnisme imputé au « terrorisme international » à l'époque, un autre aspect lui est incontournable : il proviendrait forcément de l'étranger. Ce qui est logique, puisqu'il est considéré qu'il prospère grâce à l'aide apportée par d'autres Etats, notamment révisionnistes. Mais s'y ajoute aussi une dimension vraisemblablement plus ethnicisée, dans le prolongement du « terrorisme russe » qui a teinté le concept à la fin du XIXe siècle. Le terrorisme, « ennemi du genre humain » (Société des Nations 1938), « véritable *attentat à la civilisation* » (Société des Nations 1935 : p. 15), serait un acte de *barbarie* et donc, forcément le fait de l'Autre, de l'étranger réfractaire au progrès. D'où l'association, notamment en France (Millington 2019), entre immigration et « terrorisme », en tant qu'entreprise néfaste exportée par Rome, Berlin ou Moscou – dépendamment des opinions politiques du locuteur.

Dans ce contexte, le concept va aussi s'internationaliser – et ce, très explicitement avec sa formalisation juridique par la SDN. Certes, la SDN demeure une organisation encore loin de représenter l'entière du globe : elle y regroupe principalement les Etats européens, tandis que les colonies n'y sont pas représentées, les Etats-Unis n'en sont pas membres, ou encore l'Union soviétique n'y siègera que de 1934 à 1939. C'est pour l'essentiel une organisation chapeautée par les puissances européennes (et surtout par le Royaume-Uni et la France), avant tout intéressée par les problématiques européennes. Ce qui ne

l'empêche pas d'incarner un certain internationalisme et de regrouper des Etats divers et ce, malgré le peu d'intérêt ou de poids de certains d'entre eux dans les négociations en cours. Aussi, le concept y sera tout de même discuté (malgré un intérêt parfois relatif) par une multitude d'Etats entre 1934 et 1937, parmi lesquels 14 Etats américains, la Chine, l'Egypte, l'Inde (pourtant toujours possession britannique) ou encore l'Afghanistan. Cette formalisation juridique, en introduisant le concept dans les arènes internationales, pose également un premier jalon pour des discussions futures sur le sujet (et la définition de la SDN sera, à ce titre, invoquée à diverses occasions jusqu'à la fin du XXe siècle⁹). En somme, loin d'être un concept homogène d'un pays à l'autre¹⁰, le terrorisme est néanmoins devenu une problématique de relations internationales, qui n'aura dès lors de cesse d'être soulevée. La SDN est toutefois loin d'être le seul canal par lequel le concept commence à s'exporter : les luttes anticoloniales fourniront un autre terreau propice à la mobilisation du concept, où la « terreur » imposée par les métropoles sera opposée au « terrorisme » dont les indépendantistes sont bien souvent accusés (Chatterjee 2009; Erlenbusch-Anderson 2018: 91-132; Thorup 2010: 115-8).

Le concept s'est également internationalisé au travers des discussions académiques sur le sujet, lorsque des juristes en droit pénal international s'en emparent. Cette appropriation accompagnera le travail de la SDN, puisque nombre de ces juristes, participant aux Conférences Internationales pour l'Unification du Droit Pénal (où le « terrorisme » devient objet de réflexion dès 1930 – Association Internationale de Droit Pénal 1931; Sansico 2016: 29), sont en même temps nombreux à représenter leur pays au sein de la SDN, notamment à l'occasion de la formalisation de la définition du

⁹ Notamment en 1954, dans le Projet de Code des Crimes contre la Paix et la Sécurité de l'Humanité par la Commission du Droit International ; ou encore en influençant fortement la Déclaration de l'Assemblée Générale de l'ONU en 1994, au sujet du terrorisme international (Saul 2006b: 175).

¹⁰ Koselleck parle ainsi de concept général *flexible*, intelligible dans de nombreux pays mais dont le sens précis fluctue selon le lieu ou le camp politique l'invoquant (Koselleck 1990b: 64).

terrorisme. Pour beaucoup imprégnés de l'« esprit de Genève » qui règne au sein de l'organisation (Sacriste et Vauchez 2004), leurs vues coïncideront avec le mouvement de criminalisation de la guerre qui y est alors de mise – par le biais duquel se pense la condamnation du « terrorisme », qui n'est dès lors plus tant le signe d'une persistance des enjeux révolutionnaires en politique que d'une persistance de la violence guerrière en période de paix. Ce qui n'empêchera pas ces juristes de reconnaître le caractère hautement problématique du concept qu'ils s'efforcent de définir, celui-ci étant considéré intrinsèquement « subjectif » et « tautologique » (Société des Nations 1938 : 54; 63; 75; 80). Face à cette inévitable subjectivité, fruit d'un siècle d'usages explicitement polémiques du concept, il ne s'agit pas, pour ces juristes, d'objectiver réellement le « terrorisme », mais simplement de trouver un terrain d'entente suffisant à partir duquel les Etats pourront ensuite réprimer les faits criminels qu'ils considèreront « terroristes » (Société des Nations 1938 : 82-3). En somme, il s'agit d'atteindre une certaine intersubjectivité – première étape vers l'objectivation complète du concept que s'efforcent de réaliser nombre de chercheurs dans le domaine depuis les années 1970.

La Seconde Guerre Mondiale empêchera la mise en application de la Convention pour la Prévention et la Répression du Terrorisme ; le concept de terrorisme en aura toutefois retiré une actualité nouvelle, s'adaptant rapidement à des contextes idéologiques bien différents de celui dominant à Genève. Ainsi de l'Union soviétique où le concept, désignant un ensemble de mesures nécessaires au succès de la dictature du prolétariat chez Trotski en 1920 (Trotski 2013 : 13), redeviendra un label disqualifiant au service du statu quo à mesure que le régime stalinien s'enracinera. En 1936, « trotskisme » et « terrorisme » seront ainsi des motifs au nom desquels seront jugées les premières victimes des Procès de Moscou (Commissariat du Peuple de la Justice de l'URSS 1967). De la même manière, le concept sera récupéré pour qualifier la résistance au sein de l'Europe nazie, entrant par exemple dans le droit pénal du régime de Vichy et participant à la mise en place de mesures répressives de plus en plus expéditives (Sansico 2016). Dans ces deux cas, le concept est aisément réapproprié par le stalinisme comme le pétainisme ; ces

invocations conservent pour point commun avec les usages qui les ont précédés leurs visées délégitimantes, de même que les acteurs visés : ceux identifiés comme des menaces au statu quo. Encore une fois, le concept sert des visées *conservatrices*, au sens premier du terme.

En résumé, cette période est charnière dans l'histoire du concept : celui-ci gagne en sérieux, en puissance normative, et s'internationalise au point d'être utilisé et compris par tous, tout en restant suffisamment vague et malléable pour pouvoir être récupéré en divers lieux et ce, toujours au service de la légitimation du statu quo (colonial, soviétique, nazi, etc.). Crime international, souvent le fruit d'une conspiration de la part d'Etats antilibéraux, le concept commence à prendre sa forme la plus moderne. Sa formalisation juridique et son objectivation se poursuivront après-guerre, jusqu'à aujourd'hui.

IV. 1945 à aujourd'hui: la globalisation et l'objectivation du concept

Le concept international de terrorisme tombera dans un relatif oubli au sortir de la guerre, ne redevenant objet de débats au sein de l'ONU qu'au début des années 1970. Les différents abus et récupérations dont il a pu faire l'objet au cours des années 1930-1940 ont certainement contribué à le galvauder. Ce qui est assez bien traduit par ses quelques occurrences au cours du Procès de Nuremberg (1945-1946) (CRDFED 2021; Avalon Project 2008). D'une part, le concept y permet de décrire la manière dont le mouvement nazi a procédé avant d'accéder au pouvoir, puis pour diriger l'Allemagne ainsi que pour contrôler les régions occupées en Europe. D'autre part, il est aussi évoqué pour parler des usages abusifs qu'en aurait fait le régime nazi – pour désigner la résistance ainsi que pour qualifier les actions menées par l'aviation alliée à l'encontre de la population allemande. En bref, toute la polysémie du concept se donne alors à voir : violence causée par des groupes radicaux, méthode de gouvernement despotique, outrepassement du droit de la guerre, label délégitimant, etc. A l'évidence, la place croissante accordée au concept à mesure que le régime hitlérien se radicalisait lui aura toutefois enlevé un peu de son crédit : son apparente rareté au niveau international jusqu'en 1972 semble dès lors compréhensible.

Pour autant, celui-ci ne disparaît pas entièrement – il sera surtout remobilisé lors des luttes décoloniales, avec par exemple le cas emblématique de la guerre d'Algérie, où les partisans du Front de Libération Nationale, qualifié d'« organisation terroriste » par la puissance coloniale française, se considèreront plutôt « combattants de la liberté » qui ne feraient que répondre à la « terreur » utilisée par cette dernière (Erlenbusch-Anderson 2018: 91-132). De la même manière, le groupe Lehi (acronyme hébreux signifiant « Combattants pour la liberté d'Israël »), militant de 1940 à 1948 pour la création d'un Etat israélien, revendiquera le recours à des méthodes « terroristes » (sans pour autant considérer être « terroriste » en tant que tel) (Hoffman 2006: 21) et sera également jugé « terroriste » par ses détracteurs – y compris par le Conseil de Sécurité de l'ONU, suite à l'assassinat de son médiateur en Palestine en 1948 (Conseil de Sécurité des Nations Unies 1948). Plus que jamais, les « terroristes » des uns sont alors les « combattants de la liberté » des autres. C'est toujours à l'occasion de conflits décoloniaux ou frontaliers que le concept réapparaîtra, de façon ponctuelle, à l'ONU avant 1972 – sans pour autant donner lieu à des discussions sur son sens. Ainsi de la situation chypriote, où la puissance coloniale britannique dénoncera l'« Appui donné, de Grèce, au terrorisme à Chypre » (Assemblée Générale des Nations Unies 1956) ; des tensions entre Pakistan et Inde en 1958 (le premier accusant le second de faire régner la « terreur » au Cachemire, notamment par le biais d'organisations « terroristes » – Conseil de Sécurité des Nations Unies 1958a; 1958b) ; ou de nouveau autour du cas chypriote en 1964-1965 (Chypre dénonçant le « terrorisme turc », accusation ensuite contestée par la Turquie (Conseil de Sécurité des Nations Unies 1964a; 1964b).

Dans tous ces cas, le concept de terrorisme s'avère être associé à des luttes d'indépendance (ou conflits frontaliers) et souvent utilisé avec réciprocity (le label étant réfuté puis retourné par la partie se voyant taxée de « terrorisme » par sa rivale). A chaque fois, le « terrorisme » est le fait de groupes – certes souvent décriés comme soutenus voire téléguidés par des gouvernements, mais dont les actes ne sont jamais directement imputables à un Etat (autrement, il sera question de « terreur » que l'Etat incriminé ferait « régner »). Désormais, la terreur et le terrorisme ne se confondent plus. Dans la même logique,

de nombreux groupuscules violents d'extrême-gauche en Europe seront considérés « terroristes » (Alexander et Pluchinsky 1992), tandis que leurs liens avec l'Union soviétique seront largement soulignés (à tort) par les chercheurs occidentaux pendant les années 1980 (Stampnitzky 2013 : 7), sans que l'Union soviétique elle-même ne soit qualifiée à ce titre de « terroriste ». Enfin, la liste états-unienne d'Etats « sponsors du terrorisme », créée en 1979, s'inscrit dans cette même logique (Bureau of Counterterrorism 2021).

1972 marque une rupture dans l'histoire récente du concept : suite aux massacres de l'aéroport de Lod et des Jeux Olympiques de Munich, le « terrorisme international » (en premier lieu, palestinien) redevient véritablement un sujet au cœur des discussions à l'ONU, dont l'Assemblée Générale passe la même année sa première résolution le mentionnant (Assemblée Générale des Nations Unies 1972). Un comité ad hoc est créé dans la foulée, avec entre autres pour but de réfléchir à une définition du terrorisme (Saul 2006b : 199-208). Dès lors, celui-ci restera une thématique à l'ONU. Pourtant, ce retour du concept n'était pas une évidence pour tous – en témoigne ce que Ditych a qualifié de *Third World discourse on terrorism* (Ditych 2014 : 55-75; 104-6), tenu notamment par les Etats non-alignés lors des discussions à l'ONU, et selon lequel la distinction entre « terrorisme » et lutte de libération nationale serait à souligner, avec la violence « terroriste » à comprendre à l'aune de ses causes profondes, notamment des injustices issues du statu quo colonial ou impérialiste¹¹. Une certaine réticence à voir les discussions onusiennes se focaliser sur ce concept sera en effet observable de la part de bon nombre d'Etats, peu enclins à se voir imposer, par le biais du concept de terrorisme, un discours hégémonique sur ce qui constituerait la violence légitime ou non – et par extension, un ordre

¹¹ Ditych parle également d'un « *Second World discourse* » (le Bloc de l'est), mais dont les éléments de discours au sujet du terrorisme n'auraient pas vraiment de spécificité propre, piochant à la fois dans le discours occidental (où l'invocation du « terrorisme » se fait au service du statu quo) et dans celui du *Third World*, de par son affinité idéologique avec les mouvements de libération nationale (Ditych 2014 : 57). Indéniablement, c'est par le biais du discours occidental que le « terrorisme » est problématisé comme enjeu global.

politique juste (Ditrych 2014 : 56). Cette dynamique s'observe bien à l'échelle des organisations régionales : l'Organisation des Etats Américains et le Conseil de l'Europe se dotent assez vite de conventions antiterroristes (1971 et 1977) mais à l'inverse, la plupart des autres organisations¹² attendront la fin du siècle pour élaborer leurs propres conventions, dans un contexte international bien différent où l'importance de la problématique « terrorisme » est plus consensuelle. En somme, l'Occident et en premier lieu les Etats-Unis, aura largement contribué au retour du concept dans les discussions internationales, tant est si bien que le sujet finit par devenir une évidence – quel que soit le sens qui lui est d'ailleurs attribué.

Redevenu objet de relations internationales, le « terrorisme » se devait ensuite d'être défini clairement et consensuellement. Sur ce point, presque un demi-siècle après sa réapparition à l'ONU, les avancées restent minces. Malgré la formalisation de plusieurs conventions onusiennes permettant de lutter contre le terrorisme, le projet principal de convention générale sur le terrorisme international (initié en 1996) reste toujours en suspens en raison de l'impossibilité à atteindre un compromis sur la définition à donner au concept – une impossibilité résultant, notamment, des divergences entre Etats selon leur attitude à l'égard du conflit israélo-palestinien (et donc, toujours, vis-à-vis de ce qui relèverait du « terrorisme » ou de la lutte de libération nationale – Organisation des Nations Unies 2021a; 2018; Schmid 2011 : 51-2). A l'inverse, les diverses organisations régionales dotées de conventions antiterroristes ont souvent été capables d'accompagner celles-ci de définitions : si le concept de terrorisme demeure avant tout un marqueur d'altérité, alors définir l'*Autre* implique toujours, en miroir, de s'entendre sur ce qui constitue le *Nous*, la communauté politique (Herschinger 2013), et il n'est donc pas surprenant que des organisations plus restreintes et homogènes aient pu trouver plus facilement des terrains d'entente.

Face à ces difficultés, une option s'est présentée plus récemment : la liste antiterroriste. Plutôt que définir en termes généraux la catégorie

¹² Association Sud-Asiatique pour la Coopération Régionale en 1987, Ligue Arabe en 1998, Communauté des Etats Indépendants, Organisation de la Conférence Islamique et Organisation de l'Unité Africaine en 1999, etc.

« terrorisme », il s'agirait de désigner au cas par cas les organisations et individus « terroristes » – ce qui permet au passage des tractations ou gestes de réciprocité entre Etats disposant chacun d'une liste. Car si les listes se sont développées, depuis une trentaine d'années, c'est pour l'essentiel au niveau national. Le concept désormais global de terrorisme se trouve donc en même temps morcelé entre les intérêts stratégiques et conceptualisations propres à chaque pays – et plutôt qu'espérer atteindre une définition réellement internationale, la solution semble désormais résider dans l'uniformisation de « bonnes pratiques », notamment en matière de listage, comme en témoigne l'activité du Forum mondial de lutte contre le terrorisme créé en 2011 (Global Counterterrorism Forum 2021). La désignation de l'ennemi « terroriste » est ainsi devenue une prérogative indissociable de l'exercice de la souveraineté nationale – preuve de l'importance politique du concept à l'époque actuelle.

La liste permet aussi de se focaliser sur certains acteurs : ainsi de la seule liste onusienne, créée en 1999 et ciblant spécifiquement les Talibans, Al Qaeda puis l'Etat islamique ainsi que les individus et groupes associés (Organisation des Nations Unies 2021b). Problématique considérée globale et commune, le « terrorisme » semble ainsi être voué à être conceptualisé différemment d'une région à l'autre ou, autrement, à être lui-même découpé en une multitude de sujets et sous-concepts sur lesquels il deviendrait possible d'atteindre un certain compromis (« Al Qaeda », « Etat islamique », mais aussi : « radicalisation », « djihadisme », « combattants terroristes étrangers », « revenants » etc.). Omniprésent mais indéfinissable, polémique et non-consensuel, le concept de terrorisme est néanmoins devenu une problématique de sécurité incontournable au niveau global, prête à être mobilisée à l'envi.

Comme pendant les années 1930, ce retour du concept sur la scène internationale s'est fait conjointement avec son retour dans les recherches académiques – dans une ampleur inédite (Stampnitzky 2013). Dès les années 1970, le terrorisme devient ainsi un champ à part entière, dans ce qui prend rapidement le nom de *terrorism studies* et se constitue en véritable « *terrorism mafia* » (Stampnitzky 2013 : 42), réseau de chercheurs et experts gravitant autour de quelques think tanks, se retrouvant régulièrement aux mêmes conférences, et en

partie issus à l'origine des milieux du renseignement et de l'armée états-uniens (Ditrych 2014 : 106-12; Reid 1993; Stampnitzky 2013). L'objet « terrorisme » y est complètement dépolitisé : caractérisé comme crime violent non-étatique, en aucun cas le symptôme des imperfections du système international, il est traité en adéquation totale avec le *First World Discourse* et avec le statu quo qu'il légitime (et donc en conformité, notamment, avec les intérêts stratégiques de la politique étrangère états-unienne) (Ditrych 2014 : 55-75 ; Raphael 2009).

Présenté comme phénomène tangible et objectivable, le « terrorisme » serait par ailleurs à définir de façon satisfaisante – l'impossible définition du concept étant parfois admise sans pour autant que la nature intrinsèquement problématique du concept qu'elle révèle n'en soit déduite (en tout cas, pas au point d'en conclure au caractère vain, sinon dangereux, de toute tentative d'objectivation du « terrorisme »). Un certain type de violences ou de comportements seraient donc à étudier comme l'apanage d'un certain type d'acteur, lâchement essentialisé comme « terroriste » – et c'est d'ailleurs en se focalisant sur l'acteur dit « terroriste » que sont dépassés, encore une fois, les problèmes définitionnels (Spencer 2010 : 53-70) – avec de nouvelles thématiques telles que la « radicalisation ». Face à ce champ d'étude finiront par émerger, au début du XXI^e siècle, les *critical terrorism studies* (Jackson 2016; Jackson, Smyth, et Gunning 2009), réactualisant à leur façon certaines des critiques émises par le *Third World Discourse* : le concept serait mal défini, utilisé de façon intéressée, impérialiste, etc. L'objectif n'en reste pas moins analogue : il s'agirait de produire une définition et des savoirs « objectifs » sur le sujet (Sluka 2008 : 168-9). Et d'arriver, ultimement, à une réponse (illusoire) à la question « Comment mettre fin au fléau contemporain qu'est le terrorisme (quel qu'il soit) ? »

Conclusion

Que ce soit dans le droit international ou la recherche académique, le concept se voit ainsi sujet, depuis 1972, d'efforts constants d'objectivation, trahissant en fait une tautologie qui lui est fondamentale : faute de pouvoir établir des universaux qui

caractériseraient l'essence du « terrorisme », celui-ci est défini relativement à l'acteur dit « terroriste » – mais toujours à l'aune d'une idée préconçue sur ce qui le rendrait « terroriste ». Autrement dit : le terrorisme, c'est ce qui est causé par le terroriste (par un type d'acteur répondant à certaines caractéristiques précises) ; or le terroriste, c'est celui s'adonnant au terrorisme (à un acte suivant un mode opératoire bien spécifique)¹³. Ce qui ramène, au fond, à la tension entre l'acte et l'idéologie : est-on « terroriste » en vertu de l'acte violent, ou de l'idéologie le justifiant ? Le concept actuel implique vraisemblablement un peu les deux : une idéologie serait « terroriste » en raison de la violence qu'elle autorise, et un acte violent serait « terroriste » de par l'idéologie qui le guide. Cette idée ramène en fait aux racines du concept – le « terrorisme » comme régime de *la Terreur*, dérive qui serait propre à l'idéologie jacobine ou républicaine, ou comme régime de *terreur*, c'est-à-dire comme simple ensemble de méthodes utilisables par n'importe qui.

Mais cette ambiguïté indépassable n'a pas empêché le concept d'acquiescer depuis 1972 une importance inédite, justifiée par la dangerosité sans précédent qui lui est attribuée. Désormais crime global, organisé et inacceptable, le concept de terrorisme vise à désigner une réalité dont la gravité est à la mesure de l'imprécision de la notion. Que ce soit par le développement des listes antiterroristes ou avec les développements des deux dernières décennies dans le domaine de la recherche (*critical terrorism studies*, « radicalisation », etc.), les événements du 11 septembre 2001 auront poussé ces différentes caractéristiques propres au concept un cran plus loin. Plus que jamais, celui-ci a une portée globale et semble incontournable – par la résolution 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de Sécurité des Nations Unies 2001), chaque Etat s'est trouvé juridiquement contraint de prendre des mesures antiterroristes. A ce titre, il est aussi plus polarisant que jamais : « *Either you are with us,*

¹³ En pratique : faute de pouvoir définir le « terrorisme », on préfère lister les « terroristes ». Pour autant, toute liste doit partir de critères définitionnels afin de déterminer qui doit entrer dans la catégorie (donc d'une définition préalable du « terrorisme »). En même temps, la liste contribue à construire peu à peu la catégorie « terrorisme ».

or you are with the terrorists » déclarait George W. Bush en septembre 2001, tandis que d'autres faisaient le diagnostic de ce nouveau conflit comme relevant de la *guerre civile mondiale* (Agamben 2015), ultime étape des transformations de l'inimitié et de la déliquescence de la guerre conventionnelle interétatique, maintenant vouée à être remplacée par des conflits asymétriques s'apparentant plutôt à des opérations de police globale. Non seulement criminel mais surtout ennemi absolu, *homo sacer* (Agamben 1997), le « terroriste » n'en reste pas moins une figure insaisissable et toujours aussi contestée.

Nouvelle menace prépondérante pour la paix mondiale, entrave à l'avènement de la « fin de l'histoire » annoncée au sortir de la Guerre Froide, le concept de terrorisme tel qu'il est aujourd'hui conceptualisé a atteint sa forme la plus aboutie au travers des images des attentats du 11 septembre. A menace exceptionnelle, réponse exceptionnelle : c'est également à partir des années 1970 que les notions de « contre-terrorisme » et « antiterrorisme » ont commencé à se répandre et à justifier des mesures souvent loin de faire l'unanimité (Bigo, Bonelli, et Deltombe 2008; Masferrer 2012). Sans commune mesure avec toute autre forme de crime, le « terrorisme » tel qu'il tend à être conçu ne peut que faire l'objet d'une riposte ad hoc, spécialement adaptée à la menace qu'il incarnerait. Mais c'est précisément sur cette question que les ambiguïtés du concept et de toute définition du terrorisme sont devenues intenable. Car si le « terrorisme » n'était véritablement qu'un ensemble de méthodes objectivables, alors comment expliquer la sélectivité qui ne peut que sauter aux yeux lorsqu'il s'agit de choisir à qui appliquer le label ? Pourquoi brandir le terme à certaines occasions mais pas à d'autres, et comment peut-il être jugé rigoureux et neutre quand il est si souvent l'objet d'utilisations abusives¹⁴ ?

¹⁴ Les exemples récents ne manquent pas, entre les journalistes emprisonnés en Turquie qualifiés de « terroristes » par Recep Tayyip Erdoğan en 2018 (*The Guardian* 2018), les « signes de terrorisme » perçus par Pékin lors des manifestations à Hongkong en 2019 (*Le Figaro* 2019), ou encore la volonté de Donald Trump de lister les « antifas » en tant qu'« organisation terroriste » en 2020 (*BBC News* 2020).

L'examen historique ne fait que confirmer cette nature fondamentalement *altérisante* du concept – en fait, c'est même la raison pour laquelle il est apparu, initialement comme injure politique qui, à mesure qu'elle s'est exportée et adaptée à de nouveaux contextes, a vu son sens se généraliser sans pour autant perdre de sa force polémique. A ce titre, l'appropriation positive du label par les nihilistes russes de la seconde moitié du XIXe siècle continue de faire exception : le « terrorisme » aura, le reste du temps, toujours désigné l'illégitime (qu'il s'agisse d'aspirations révolutionnaires, autocratiques ou du recours, effectif ou même potentiel, à la violence). Créé par les Thermidoriens pour désigner et disqualifier les Jacobins, le label est tout autant rejeté par ceux à qui il est apposé à l'époque actuelle. Le cas d'Oussama Ben Laden, « terroriste » par excellence depuis que le 11 septembre est devenu l'incarnation du « terrorisme », est parlant : dans ses propos (Laden et Lawrence 2005), le « terrorisme » n'est évoqué que pour rejeter le label et le retourner contre ce qui serait, selon lui, le *vrai* terroriste, les Etats-Unis, dont le terrorisme serait la façon d'être, l'identité. A l'inverse, les rares recours au terrorisme par Al Qaeda que Ben Laden reconnaît ne seraient que des *actes* de terrorisme, et donc une violence seulement transitoire, imposée et justifiée par la *nature* profondément terroriste de leur ennemi.

Malgré ses multiples formalisations juridiques et académiques, le concept reste donc le désignant de l'Autre qui, ce faisant, justifie le Nous, la communauté et l'ordre politique jugé légitime, menacés par cette altérité. De là, l'utilité du concept ne change pas non plus : il s'agit non seulement de désigner l'ennemi politique et de légitimer la communauté (réelle ou imaginée) à laquelle il s'oppose ; mais aussi de justifier son exclusion et sa répression – d'où l'exceptionnalisme associé au concept et qui, par un retournement, est passé de caractéristique première du terrorisme au XIXe siècle (en tant que régime de la Terreur ou plus généralement, régime despotique) à fondement de l'antiterrorisme à l'époque actuelle.

Mais cette dimension répressive demeure ambiguë : si le terrorisme n'est qu'une méthode, alors l'antiterrorisme ne peut qu'être une opération de police contre un criminel ayant commis un *acte de terrorisme* (donc un crime « normal », présenté comme objectivable

entre autres par les experts en *terrorism studies*) ; mais si, au-delà de l'acte, le terrorisme incarnerait également une certaine posture idéologique, voire un certain type d'acteur (le Jacobin, le régime autoritaire, le résistant, le djihadiste global, etc.) alors le terroriste n'est pas (seulement) criminel – c'est l'ennemi absolu, à combattre non pas pour ce qu'il fait mais pour ce qu'il est. L'antiterrorisme ne peut dès lors que se penser comme une *guerre contre le terrorisme*, lutte à mort où l'existence même de l'altérité dite « terroriste », en tant que menace vitale à *nos* valeurs et intérêts, justifierait toutes mesures d'exception, y compris les plus liberticides.

L'étude de ses racines historiques et de ses usages polémiques semble confirmer que le concept contient en germe cette violence mimétique de par la polarisation qu'il induit entre l'Autre et le Nous (Girard 1972) ; en ce sens, le concept même et son invocation ne peuvent que, à terme, aboutir à et justifier un antiterrorisme marqué par des mesures d'exception tout en s'inscrivant dans la durée, voire en se normalisant. Le « terroriste », figure de l'inhumain, est ainsi censé justifier l'antiterrorisme comme cause forcément consensuelle, unanime, car menée au nom de l'« humanité » et donc nécessairement neutre et apolitique¹⁵ – malgré le fait qu'à la racine du problème demeure la question de savoir qui est l'ennemi « terroriste », question éminemment politique car délimitant la frontière entre le bien et le mal, le juste et l'injuste, la civilisation et la barbarie. En bref, le concept de terrorisme (et son opposé, dont l'intitulé varie selon celui qui invoque le concept : l'humanité, la civilisation, l'Occident, etc.) semble pouvoir entrer, à l'époque actuelle, dans la catégorie de ces « concepts antonymes asymétriques » (Koselleck 1990c), dévalorisant et excluant définitivement l'adversaire, dont l'altérité

¹⁵ Difficile de ne pas penser, en miroir, à la question de l'humanitaire (mené là-aussi, et littéralement, au nom de l'« humanité ») qui, au nom d'une cause supérieure et d'intentions louables, soutenues par des émotions fortes entretenues par le traitement médiatique des événements, force les politiques à prendre parti et justifie une ingérence parfois difficilement séparable d'enjeux politiques. Tout comme les interventions humanitaires, l'antiterrorisme international crée une « zone grise » entre la guerre et la paix, en se présentant comme mesure d'urgence imposée par des circonstances exceptionnelles tout en s'inscrivant paradoxalement dans une temporalité indéfinie (Pandolfi et Corbet 2011 : 470-1).

empêche toute possible reconnaissance ou même tentative de compréhension.

Au fond, s'entrevoit ici l'un des multiples intérêts de l'histoire conceptuelle : non seulement envisager la construction historique du concept, pour mieux en critiquer les représentations trop réifiantes et les effets concrets à l'époque actuelle, tels qu'ils se donnent à voir au travers de l'antiterrorisme. Mais également prendre le concept comme porte d'entrée vers des questionnements plus généraux : indissociable des notions de révolution, despotisme, guerre, crime, violence, inimitié, il permet de mieux saisir les réalités désignées par ces concepts à un moment donné, de même que leurs évolutions.

De la même manière, par son rapport changeant avec ces différents éléments, le concept de terrorisme, propre à la modernité européenne puis occidentale avant de s'exporter via les luttes anticoloniales et les discussions au sein des arènes internationales, est un moyen de retracer l'affirmation progressive du libéralisme politique depuis la Révolution française, ainsi que ses mutations. Miroir monstrueux de la modération libérale, l'« extrémisme » induit par le concept de terrorisme permet de penser les transformations de l'inacceptable en politique : en l'An II, les « terroristes » étaient les régicides ; pendant les années 1930, c'étaient ceux qui s'attaquaient à des Etats ou à leurs symboles ; aujourd'hui, ce sont ceux qui s'en prennent à des masses innocentes. Mais à partir de sa conceptualisation libérale dominante, le concept de terrorisme s'est aussi étendu à d'autres contextes bien différents, qui ont su s'en ressaisir et l'adapter à des conceptions toutes autres de ce qui caractériserait l'inimitié politique – stalinisme, nazisme, etc. Devenu à ce titre élément de langage propre aux tenants du statu quo quel qu'il soit, le concept de terrorisme est l'un des moyens de questionner ce qui est supposé constituer une communauté politique, avec les enjeux de légitimité et d'exclusion qui l'accompagnent inévitablement.

Sujet qui, à une époque où les circulations et échanges transnationaux s'intensifient, est voué à être pensé à l'échelle globale, à laquelle le concept de terrorisme s'est également élevé – depuis les années 1970, essentiellement sous l'impulsion des Etats-Unis et de leurs alliés et donc, de nouveau dans sa version libérale. D'un certain sens, la boucle

est bouclée : régime d'exception sanguinaire entravant la bonne marche de la révolution libérale en l'An II, le « terrorisme » est devenu, deux siècles après, l'ultime obstacle à la fin de l'histoire, justifiant par-là même de nouvelles mesures d'exception. Violence ou idéologie incompatibles avec les principes de la démocratie libérale, il est en même temps ce qui justifie de mettre ces mêmes principes entre parenthèse, au nom de l'« antiterrorisme ». Antithèse tout autant que produit de la modernité libérale, le concept de terrorisme est donc une porte d'entrée privilégiée (parmi tant d'autres concepts) pour questionner ce qui fait le politique à l'époque contemporaine.

Bibliographie

- Académie française. 1694. Dictionnaire de l'Académie. 1ère édition. Paris.
- . 1762. Dictionnaire de l'Académie. 4ème édition. Paris.
- . 1798. Dictionnaire de l'Académie. 5ème édition. Paris.
- Agamben, Giorgio. 1997. *Homo sacer. I, Le pouvoir souverain et la vie nue*. Paris: Seuil.
- . 2015. *La Guerre Civile – Pour une Théorie Politique de la Stasis*. Paris: Points.
- Alexander, Yonah, et Dennis A. Pluchinsky. 1992. *Europe's Red Terrorists: The Fighting Communist Organizations*. Abingdon: Routledge.
- Assemblée Générale des Nations Unies. 1956. Question proposée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord - « Appui donné, de Grèce, au terrorisme à Chypre ». A/3204.
- . 1972. Mesures visant à prévenir le terrorisme international qui met en danger ou anéantit d'innocentes vies humaines, ou compromet les libertés fondamentales, et étude des causes sous-jacente des formes de terrorisme et d'actes de violence qui ont leur origine dans la misère, les déceptions, les griefs et le désespoir et qui poussent certaines personnes à sacrifier des vies humaines, y compris la leur, pour tenter d'apporter des changements radicaux. A/RES/3034 (XXVII).
- Association Internationale de Droit Pénal. 1931. « Actes de la IIIe Conférence internationale pour l'unification du droit pénal, Bruxelles, 26-30 juin 1930 ». Bruxelles: Office de Publicité.
- Avalon Project. 2008. « The International Military Tribunal for Germany ». https://avalon.law.yale.edu/subject_menus/imt.asp.
- BBC News. 2020. « Antifa: Trump Says Group Will Be Designated "Terrorist Organisation" », 31 mai 2020, sect. US & Canada. <https://www.bbc.com/news/world-us-canada-52868295>.
- Benigno, Francesco. 2017. *Words in Time: A Plea for Historical Re-Thinking*. Londres: Taylor & Francis.
- Bergman, Jay. 2019. *The French Revolutionary Tradition in Russian and Soviet Politics, Political Thought, and Culture*. The French Revolutionary Tradition in Russian and Soviet Politics, Political Thought, and Culture. Oxford: Oxford University Press.
- Berthelot, Marcellin. 1901. *La grande encyclopédie [...]. Vol. Tome 30*. Paris: Société anonyme de la Grande Encyclopédie.
- Biard, Michel, et Marisa Linton. 2020. *Terreur ! La Révolution française face à ses démons*. Paris: Armand Colin.

- Bigo, Didier, Laurent Bonelli, et Thomas Deltombe. 2008. *Au nom du 11 septembre : les démocraties à l'épreuve de l'antiterrorisme*. Paris: La Découverte.
- Boiste, Pierre-Claude-Victor. 1803. *Dictionnaire universel de la langue française [...]*. 2ème édition. Paris: Desray.
- Brunner, Otto, Werner Conze, et Reinhart Koselleck. 1972. *Geschichtliche Grundbegriffe. Historisches Lexikon zur politisch-Sprache in Deutschland*. Stuttgart: E. Klett.
- Bureau of Counterterrorism. 2021. « State Sponsors of Terrorism ». United States Department of State. 2021. <https://www.state.gov/state-sponsors-of-terrorism/>.
- Chatelain, A. 1908. *L'Oeil de la police, 1914 1908*, Editions Tallandier. <https://criminocorpus.org/fr/bibliotheque/collections/oeil-de-la-police/>.
- Chatterjee, Partha. 2009. « Terrorism - State Sovereignty and Militant Politics in India ». In *Words in Motion: Toward a Global Lexicon*, Gluck, C., Tsing, A. L., 304-30. Durham and London: Duke University Press.
- Commissariat du Peuple de la Justice de l'URSS. 1967. *Le Procès du Centre Terroriste Trotskiste Zinovieviste devant le Tribunal Militaire de la Cour Suprême de l'URSS*. Milan: Feltrinelli.
- Commission on the Responsibility of the Authors of the War and on Enforcement of Penalties. 1920. « Report Presented to the Preliminary Peace Conference ». *The American Journal of International Law* 14 (1/2): 95-154.
- Conseil de Sécurité des Nations Unies. 1948. *Résolution 57. S/RES/57*. [https://undocs.org/en/S/RES/57\(1948\)](https://undocs.org/en/S/RES/57(1948)).
- . 1958a. *Lettre adressée par le Représentant du Pakistan au Président du Conseil de Sécurité. S/3987*.
- . 1958b. *Lettre adressée au Président du Conseil de Sécurité par le Représentant de l'Inde. S/3999*.
- . 1964a. *Lettre adressée au Secrétaire Général par le Représentant Permanent de la Turquie. S/5812*.
- . 1964b. *Lettre adressée au Président du Conseil de Sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de Chypre. S/5865*.
- . 2001. *Résolution 1373. S/RES/1373*. [https://undocs.org/fr/S/RES/1373\(2001\)](https://undocs.org/fr/S/RES/1373(2001)).
- Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Évolutions du Droit (CRDFED). 2021. « Les minutes du procès Nuremberg ». <https://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/crdfed/nuremberg/accueil>.

- Ditrych, Ondrej. 2014. *Tracing the Discourses of Terrorism: Identity, Genealogy and State*. New York: Palgrave Macmillan.
- Dumont-Wilden, Louis. 1916. « Le Terrorisme Allemand dans les Pays d'Occupation ». *Journal de Droit International* 43: 893-95.
- Erlenbusch, Verena. 2015. « Terrorism and revolutionary violence: the emergence of terrorism in the French Revolution ». *Critical Studies on Terrorism* 8 (2): 193-210.
- Erlenbusch-Anderson, Verena. 2018. *Genealogies of Terrorism: Revolution, State Violence, Empire*. New York: Columbia University Press.
- Fine, Jonathan. 2010. « Political and Philological Origins of the Term 'Terrorism' from the Ancient Near East to Our Times ». *Middle Eastern Studies* 46 (2): 271-88.
- Fridlund, Mats, Leif-Jöran Olsson, Daniel Brodén, et Lars Borin. 2019. « Trawling for Terrorists: A Big Data Analysis of Conceptual Meanings and Contexts in Swedish Newspapers, 1780–1926 ». In *Proceedings of the 5th International Workshop on Computational History*, Wevers, M., Hasanuzzaman, M., Dias, G., Düring, M., Jatowt, A. Aachen: CEUR-WS. <https://gup.ub.gu.se/publication/287968>.
- Ganor, Boaz. 2002. « Defining Terrorism: Is One Man's Terrorist another Man's Freedom Fighter? ». *Police Practice and Research* 3 (4): 287-304.
- Garcia, Patrick. 2010. « Révolution française - Historiographie au XXe siècle ». In *Historiographies : Concepts et débats*, édité par François Dosse, Nicolas Offenstadt, Christian Delacroix, et Patrick Garcia, 1199-1213. Paris: Gallimard.
- Geffroy, Annie. 1979. « «Terreur» et sa Famille Morphologique, de 1793 à 1796 ». In *Néologie et Lexicologie : Hommage à Louis Guilbert*, Adda, R., Derville-Bastuji, J., Bochmann, K. et al., 124-34. Paris: Larousse.
- Girard, René. 1972. *La violence et le sacré*. Paris: Grasset.
- Global Counterterrorism Forum. 2021. « Watchlisting Guidance Manual ». 2021. <https://www.thegctf.org/Initiatives/Watchlisting-Guidance-Manual>.
- Gordon, James. 1805. *History of the Civil War in Ireland*. Vol. Volume 2. Baltimore: Butler, Pechin & Frailey.
- Graaf, Beatrice de. 2015. « Counterterrorism and Conspiracy: Historicizing the Struggle against Terrorism ». In *The Routledge History of Terrorism, Law, R. D.*, 411-27. New York City: Routledge.

- Guilhaumou, Jacques. 1985. « La Terreur à l'Ordre du Jour (Juillet 1793 - Mars 1794) ». In *Dictionnaire des Usages Socio-Politiques (1770-1815)*, Equipe "XVIII et Révolution", Fascicule 2:127-60. Paris: Klincksieck.
- . 2014. « Reinhart Koselleck et le temps historique ». In *Les historiens et l'avenir. Comment les hommes du passé imaginaient leur futur: études offertes au professeur Bernard Cousin*, Bertrand, R., Crivello, M. et Guillon, J-M., 27-36. Aix-en-Provence: Presses Universitaires de Provence.
- Hamon, Augustin. 1897. « Programme du cours de criminologie professé par A. Hamon à l'Université de Bruxelles ». *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1897.
- Hartog, François. 2003. *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*. Paris: Seuil.
- Haupt, Heinz-Gerhard, et Klaus Weinhauer. 2011. « Terrorism and the state ». In *Political Violence in Twentieth-Century Europe*, édité par Donald Bloxham et Robert Gerwarth, 176-209. Cambridge: Cambridge University Press.
- Herschinger, Eva. 2013. « A Battlefield of Meanings: The Struggle for Identity in the UN Debates on a Definition of International Terrorism ». *Terrorism and Political Violence* 25 (2): 183-201.
- Hoffman, Bruce. 2006. *Inside Terrorism*. New York: Columbia University Press.
- Hoffmann, Stefan-Ludwig, Kathrin Kollmeier, Willibald Steinmetz, Philipp Sarasin, Alf Lüdtke, et Christian Geulen. 2012. « Geschichtliche Grundbegriffe Reloaded? Writing the Conceptual History of the Twentieth Century ». *Contributions to the History of Concepts* 7 (2): 78-128.
- Hugo, Victor. 1979. *Quatrevingt-treize*. Paris: Gallimard.
- Jackson, Richard. 2016. *Routledge Handbook of Critical Terrorism Studies*. New York City: Routledge.
- Jackson, Richard, Marie Breen Smyth, et Jeroen Gunning. 2009. *Critical Terrorism Studies: A New Research Agenda*. New York City: Routledge.
- Jenkins, Brian Michael. 2006. « The New Age of Terrorism ». In *McGraw-Hill Homeland Security Handbook*, Kamien, D., 117-30. New York: McGraw-Hill Education.
- Jourdan, Annie. 2013. « Les Discours de La Terreur à L'époque Révolutionnaire (1776–1798): Etude Comparative Sur Une Notion Ambiguë ». *French Historical Studies* 36 (1): 51-81.

- Koselleck, Reinhart. 1990a. « “Champ d’expérience” et “horizon d’attente” : deux catégories historiques ». In *Le Futur Passé : Contribution à la Sémantique des Temps Historiques*, 307-30. Paris: Éditions de l’École des hautes études en sciences sociales.
- . 1990b. « Critères historiques du concept de “révolution” des Temps modernes ». In *Le Futur Passé : Contribution à la Sémantique des Temps Historiques*, 63-80. Paris: Éditions de l’École des hautes études en sciences sociales.
- . 1990c. « La Sémantique Historico-Politique des Concepts Antonymes Asymétriques ». In *Le Futur Passé : Contribution à la Sémantique des Temps Historiques*, 191-232. Paris: Éditions de l’École des hautes études en sciences sociales.
- . 1990d. *Le Futur Passé : Contribution à la Sémantique des Temps Historiques*. Paris: Éditions de l’École des hautes études en sciences sociales.
- . 2002. *The Practice of Conceptual History: Timing History, Spacing Concepts*. Palo Alto: Stanford University Press.
- Koselleck, Reinhart, et Michaela Richter. 2011. « Introduction and Prefaces to the *Geschichtliche Grundbegriffe: (Basic Concepts in History: A Historical Dictionary of Political and Social Language in Germany)* ». *Contributions to the History of Concepts* 6 (1): 1-37.
- Laden, Osama Bin, et Bruce Lawrence. 2005. *Messages to the World: The Statements of Osama Bin Laden*. Traduit par James Howarth. Annotated edition. London ; New York: Verso.
- Larousse, Pierre. 1875. *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*. Vol. Tome 14. Paris: Larousse et Boyer.
- Le Figaro. 2019. « Hongkong : Pékin voit «des signes de terrorisme» dans les manifestations », 12 août 2019. <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/hongkong-pekini-voit-des-signes-de-terrorisme-dans-les-manifestations-20190812>.
- Lénine, Vladimir Ilitch. 1966. *Que faire ?* Paris: Seuil.
- Levaillant, Maurice. 1994. « Lamartine ». In *Le Nouveau dictionnaire des auteurs de tous les temps et de tous les pays, tome 2 : de G à M*, édité par Robert Laffont et Valentino Bompiani, Nouv. éd. actualisée édition, 1780-85. Paris: Robert Laffont.
- Littré, Émile. 1873. *Dictionnaire de la langue française*. Vol. Tome 4. Paris: Hachette.
- Martin, Jean-Clément. 2018. *Les échos de la Terreur*. Paris: Belin.

- Marx, Karl. 1895. *Les luttes de classes en France, 1848-1850*. Édité par Friedrich Engels. Chicoutimi: Les Classiques des sciences sociales.
http://classiques.uqac.ca/classiques/Marx_karl/luttes_de_classes_france/luttes_de_classes_france.html.
- Masferrer, Aniceto. 2012. *Post 9/11 and the State of Permanent Legal Emergency: Security and Human Rights in Countering Terrorism. Ius Gentium: Comparative Perspectives on Law and Justice* ; 14. Dordrecht: Springer Netherlands.
- Millington, Chris. 2019. « Immigrants and undesirables: “terrorism” and the “terrorist” in 1930s France ». *Critical Studies on Terrorism* 12 (1): 40-59.
- Monier, Frédéric. 2012. « L’attentat de Marseille (9 octobre 1934) : régicide et terrorisme dans les années trente ». *Cahiers de l’Institut d’histoire de la Révolution française*, no 1 (mars): 1-16.
- National Archives. 1813. « From John Adams to Thomas Jefferson, 30 June 1813 ». *Founders Online*. University of Virginia Press. 1813.
<http://founders.archives.gov/documents/Adams/99-02-02-6084>.
- Organisation des Nations Unies. 2018. « Fight against International Terrorism Impeded by Stalemate on Comprehensive Convention, Sixth Committee Hears as Seventy-Third Session Begins ». <https://www.un.org/press/en/2018/gal3566.doc.htm>.
- . 2021a. « Ad Hoc Committee Established by General Assembly Resolution 51/210 of 17 December 1996 ». <https://legal.un.org/committees/terrorism/>.
- . 2021b. « Security Council Committee pursuant to resolutions 1267 (1999) 1989 (2011) and 2253 (2015) concerning Islamic State in Iraq and the Levant (Da’esh), Al-Qaida and associated individuals, groups, undertakings and entities | United Nations Security Council ». <https://www.un.org/securitycouncil/sanctions/1267>.
- Pandolfi, Mariella, et Alice Corbet. 2011. « De l’humanitaire imparfait ». *Ethnologie française* Vol. 41 (3): 465-72.
- Passeron, Jean-Claude. 2006. *Le Raisonnement sociologique: Un espace non poppérien de l’argumentation*. Paris: Albin Michel.
- Ranstorp, Magnus. 2009. « Mapping Terrorism Studies after 9/11: An Academic Field of Old Problems and New Prospects ». In *Critical Terrorism Studies – A New Research Agenda*, édité par Richard Jackson, Marie Breen-Smyth, et Jeroen Gunning, 13-33. London ; New York: Routledge.

- Raphael, Sam. 2009. « In the Service of Power: Terrorism Studies and US Intervention in the Global South ». In *Critical Terrorism Studies - A New Research Agenda*, édité par Richard Jackson, Marie Breen-Smyth, et Jeroen Gunning, 49-65. New York City: Routledge.
- Rapin, Ami-Jacques. 2009. « Does terrorism create terror? » *Critical Studies on Terrorism* 2 (2): 165-79.
- Rapoport, David. 2004. « The Four Waves of Modern Terrorism ». In *Attacking Terrorism: Elements of a Grand Strategy*, Cronin, A. K. et Ludes, J. M., 46-73. Washington, D.C.: Georgetown University Press.
- Reid, Edna O. F. 1993. « Terrorism Research and the Diffusion of Ideas ». *Knowledge and Policy* 6 (1): 17-37.
- Richardson, Charles. 1844. *A New Dictionary of the English Language*. Second edition. London: William Pickering.
- Sacriste, Guillaume, et Antoine Vauchez. 2004. « La « guerre hors-la-loi », 1919-1930 ». *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 151-152 (1): 91-95.
- Sansico, Virginie. 2016. « Le terrorisme, vie et mort d'une notion juridique (1930-1945) ». *Archives de politique criminelle* n° 38 (1): 27-45.
- Saul, Ben. 2006a. « The Legal Response of the League of Nations to Terrorism ». *Journal of International Criminal Justice* 4 (1): 78-102.
- . 2006b. *Defining Terrorism in International Law*. Oxford ; New York: Oxford University Press.
- Schechter, Ronald. 2018. *A Genealogy of Terror in Eighteenth-Century France*. Chicago: University of Chicago Press.
- Schmid, Alex P. 2011. « The Definition of Terrorism ». In *The Routledge Handbook of Terrorism Research*, Schmid, A. P., 39-98. New York City: Routledge Handbooks.
- Schmid, Alex P., et Joseph J. Easson. 2011. « Appendix 2.1: 250-plus Academic, Governmental and Intergovernmental Definitions of Terrorism. » In *The Routledge Handbook of Terrorism Research*, Schmid, A. P., 99-157. New York City: Routledge Handbooks Online.
- Serna, Pierre. 2010. « Révolution française - Historiographie au XIXe siècle ». In *Historiographies : Concepts et débats*, édité par François Dosse, Nicolas Offenstadt, Christian Delacroix, et Patrick Garcia, 1186-99. Paris: Gallimard.
- Sluka, Jeffrey. 2008. « Terrorism and taboo: an anthropological perspective on political violence against civilians ». *Critical Studies on Terrorism* 1 (2): 167-83.

- . 2009. « The Contribution of Anthropology to Critical Terrorism Studies ». In *Critical Terrorism Studies: A New Research Agenda*, Jackson, R., Breen-Smyth, M. et Gunning, J., 138-55. London ; New York: Routledge.
- Société des Nations. 1934. « Procès-verbaux du Conseil (Journal Officiel) ». Genève.
- . 1935. « Comité pour la Répression Internationale du Terrorisme – Premier Rapport au Conseil ». Doc. C.184.M.102.1935.V. Genève.
- . 1937. Convention pour la Prévention et la Répression du Terrorisme. Doc.C.546.M.383.1937.V. [https://biblio-archive.unog.ch/Dateien/CouncilMSD/C-546\(1\)-M-383\(1\)-1937-V_BI.pdf](https://biblio-archive.unog.ch/Dateien/CouncilMSD/C-546(1)-M-383(1)-1937-V_BI.pdf).
- . 1938. « Actes de la Conférence Internationale pour la Répression du Terrorisme ». Doc. C.94.M.47.1938.V. Genève. http://biblio-archive.unog.ch/Dateien/CouncilMSD/C-94-M-47-1938-V_FR.pdf.
- Spencer, Alexander. 2010. *The Tabloid Terrorist: The Predicative Construction of New Terrorism in the Media*. London: Palgrave Macmillan UK.
- Stampnitzky, Lisa. 2013. *Disciplining Terror: How Experts Invented « Terrorism »*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Steinmetz, Willibald. 2012. « Some Thoughts on a History of Twentieth-Century German Basic Concepts ». *Contributions to the History of Concepts* 7 (2): 87-100.
- Thorup, Mikkel. 2010. *An Intellectual History of Terror: War, Violence and the State*. Abingdon-on-Thames: Taylor & Francis.
- Toynbee, Arnold Joseph. 1917. *The German Terror in France: An Historical Record*. Londres: Hodder & Stoughton.
- Trotsky, Léon. 2013. *Terrorisme et communisme (L'Anti-Kautsky)*. Ink book. https://www.marxists.org/francais/trotsky/livres/t_c/terrorisme.pdf.
- Van den Heuvel, Gerd. 1982. « Terreur, Terroriste, Terrorisme ». In *Actes du 2e colloque de lexicologie politique*, 3:893-912. Paris: Klincksieck.
- Vetter, Cesare. 2014. « « Système de terreur » et « système de la terreur » dans le lexique de la Révolution française ». *Révolution Française.net*. 2014. <https://revolution-francaise.net/2014/10/23/594-systeme-de-terreur-et-systeme-de-la-terreur-dans-le-lexique-de-la-revolution-francaise>.

- Wahnich, Sophie. 2003. *La liberté ou la mort: essai sur la Terreur et le terrorisme*. Paris: La Fabrique.
- Walther, Rudolf. 1990. « Terror, Terrorismus ». In *Geschichtliche Grundbegriffe: Historisches Lexikon zur politisch-sozialen Sprache in Deutschland*, Brunner, O., Conze, W. et Koselleck, R. Vol. 6. Stuttgart: Klett-Cotta.
- Webster, Noah, et Chauncey Allen Goodrich. 1847. *An American Dictionary of the English Language*. Springfield (Massachusetts): G. and C. Merriam.
- Wintour, Patrick. 2018. « Erdoğan Ends UK State Visit by Calling Jailed Journalists “Terrorists” ». *The Guardian*, 15 mai 2018, sect. World news. <http://www.theguardian.com/world/2018/may/15/receptayyip-erdogan-theresa-may-uk-state-visit-jailed-journalists-terrorists>.